

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université Akli Mohand Oulhadj – BOUIRA
Faculté des Lettres et des Langues
Département des Lettres et Langue Française



Mémoire de Master II

Domaine : Lettres et Langues

Filière : Langue Française

Spécialité : Sciences du Langage

Titre :

Analyse discursive du pathos : Cas de l'islamologue Tariq Ramadan

Préparé par :

Mlle. Soumaya Nebili

Mme. Hafsa Bouaouina

Encadré par :

Dr. Jugurtha Miloudi

Membres du jury :

Mr. Keciri **Président**

Mme. Habib **Examinatrice**

Année universitaire 2022/2023

Remerciement

*Notre gratitude infinie va à notre enseignant et encadrant, le **Dr. J. Miloudi**. Ses encouragements, ses orientations et sa confiance en nous, ont été le fondement indispensable pour que ce travail prenne forme. Nous vous remercions énormément de nous avoir accompagnées avec patience pendant tous ces mois.*

*Nous sommes profondément reconnaissantes envers **Frank H.Z**, dont la générosité intellectuelle n'a pas cessé d'illuminer notre chemin avec une inspiration perpétuelle. Merci pour tout ce que vous êtes et tout ce que vous apportez.*

*Nous tenons à remercier les membres du jury d'avoir pris de leur temps afin d'examiner notre travail. Par la même occasion, nous exprimons notre plus grand respect envers **nos enseignants de l'université de Bouira**, qui nous ont accompagnés tout au long de notre cursus universitaire*

À moi-même ;

À ma famille ;

À mon ami, mon guide et mon inspiration.

Introduction générale

Depuis l'aube des temps, l'Homme fut l'artisan de maintes productions, y compris même celle de « la parole ». Communiquer est une aptitude intrinsèquement liée à sa nature humaine, à son essence. Aucun discours, de quelque nature qu'il soit n'étant dépourvu d'intentions ; informer, discuter, émouvoir, agir, ou encore provoquer sont autant de prédispositions suscitant des « impulsions ».

De nos jours, les médias exploitent toutes ces prédispositions humaines en guise de communication à grand échelle. Ainsi, ils assument une fonction essentielle dans la diffusion d'information au sein du public. Contrairement à la presse écrite, les médias audiovisuels tels que la télévision et la radio utilisent l'oralité afin de transmettre les actualités. Ce genre médiatique a émergé au XIXe siècle grâce à l'invention du phonographe par Edison. Ce fait a inauguré une nouvelle ère de communication et de divertissement, unissant à la fois le son et l'image. Selon Giannattasio Mazeaud (1994), l'audiovisuel serait : « *tout ce qui n'était pas livre ou, de façon encore plus pragmatique, tout document qui nécessite un appareil de lecture* ».

Aujourd'hui, nous sommes témoins d'un genre révolutionnaire où la technologie et l'expression orale se combinent pour produire un niveau de qualité sans précédent. Dans les émissions télévisées ou radiophoniques, l'art oratoire devient un élément essentiel d'attraction.

En effet, la sélection des journalistes et des invités repose principalement sur leur éloquence et compétence communicative. Les participants sont généralement des personnalités publiques à l'instar des politiciens, écrivains ou encore des acteurs de cinéma. L'utilisation de la gestuelle et les techniques d'expression à l'oral renforce l'impact des discours émis, et en subjugué l'auditeur. Ces techniques sont si importantes qu'elles exercent une influence sur l'opinion publique, et en créent une sorte de connexion émotionnelle avec l'audience.

Par ailleurs, le langage serait à priori le reflet de nos pensées, de nos émotions et de notre expérience. Les mots que nous choisissons pour nous exprimer sont imprégnés de notre histoire personnelle, de notre culture et de notre environnement social. Ainsi, ils sont capables de faire interagir l'Autre. Les émotions qui se glissent

dans les discours médiatiques sont alors considérées comme « un procédé persuasif » afin de modeler l'opinion publique, et d'en exercer un ascendant

En France, la liberté d'expression est un droit fondamental accordé par l'État à chaque individu. Cela implique la capacité de partager leurs réflexions avec autrui, tout en ayant de la tolérance vis-à-vis l'idée communiquée. En outre, le principe cardinal de la République française repose sur les valeurs de « *liberté, fraternité et égalité* ». Néanmoins, il est regrettable de constater que l'application de ce droit laisse à désirer.

Maints sujets comme la politique attire l'attention de l'audience toujours est-il que des thèmes tels que la migration ou l'islam sont habituellement sources de controverses. Ces thématiques sont si délicates qu'elles peuvent engendrer des clivages idéologiques ainsi que des discussions conflictuelles. Nous considérons que Tariq Ramadan serait l'une des personnalités les plus controversées en France en raison de ses positions socio-politiques.

Tariq Ramadan est un intellectuel, islamologue et philosophe suisse d'origine égyptienne. Petit-fils d'Hassan Al Banna, fondateur des Frères musulmans. Classé parmi les 100 personnalités les plus influentes au monde selon le magazine Time (2004). Il a enseigné dans des institutions renommées à l'échelle mondiale. Il est également connu pour sa participation active aux débats publics sur des questions controversées liées à l'islam et à la société. Sa rhétorique a souvent été louée ou critiqués pour sa force persuasive.

Ramadan est aussi l'auteur de plus d'une trentaine de livres, traduit dans plusieurs langues, portant sur des thèmes variés tels que l'islam, la philosophie et les questions d'identité. Parmi ses livres les plus connus, nous pouvons citer : « *Mon intime conviction* » (2009), « *The Arab Awakening : Islam and the new Middle East* » (2012) etc.

Notre travail de recherche s'intitule : « *Analyse discursive du pathos : Cas de l'islamologue Tariq Ramadan* ». Nous nous intéressons à la présence des émotions dans les discours des médias oraux plus particulièrement celui du philosophe.

Dans ce présent mémoire, nous allons étudier le discours pathétique de l'islamologue lors de sa première apparition médiatique après sa sortie de prison. Dans le cadre de notre étude, nous adopterons une approche analytique / descriptive.

Nous sommes motivées par notre propre passion pour l'art-oratoire, et Tariq Ramadan qui en est une source intarissable d'inspiration. Cela a suscité notre intérêt pour analyser de manière détaillée le discours du philosophe qui semble le mieux convenir afin de cerner la problématique de notre recherche.

En outre, sa vie incarne l'essence même du dialogue interculturel et interreligieux, ce qui offre une vision éclairante sur les enjeux complexes de notre époque. Que ce soit en tant que professeur, écrivain, conférencier ou militant, cet homme a su se démarquer et faire preuve d'un talent exceptionnel. Quant à nos motivations scientifiques, nous nous intéressons à examiner la manière dont les « émotions » se manifestent dans les discours des philosophes sachant que leurs propos semblent souvent axés sur la rationalité.

Après avoir visionné plusieurs émissions auxquelles il avait participé, nous avons remarqué une forte présence émotionnelle lors de son dernier passage avec Bourdin.

Avant de passer à la problématique, nous avons jugé pertinent de présenter l'état de l'art des travaux antérieurs portant sur le discours pathétique. À cet égard, nous tenons à citer l'ouvrage collectif sous la direction de MICHAEL RINN. Ce recueil intitulé : « *Émotions et discours : L'usage des passions dans la langue* » a été notre première référence quant à l'affect discursif. En fait, notre connaissance du pathos a été fondée sur cette œuvre. Cette dernière met en lumière les différents aspects par lesquels le pathos se manifeste et ce, en proposant une diversité d'exemples et d'analyses assez édifiantes, réalisées par des experts en analyse de discours tels que : Patrick Charaudeau et Ruth Amossy.

Notre objectif de recherche sera d'identifier et d'analyser les signes révélateurs du pathos présents dans notre corpus. Nous nous concentrons particulièrement sur le

contexte dans lequel ces émotions se manifestent. Dans notre démarche, nous poserons les questions suivantes :

- *Dans quelle mesure le discours de Tariq Ramadan serait-il marqué par des stratégies argumentatives visant à renforcer son ethos auprès des téléspectateurs ?*
- *En quoi le pathos serait-il un élément central dans sa stratégie discursive ? Comment se manifeste-t-il dans son discours ?*

Notre recherche s'inscrit dans un domaine interdisciplinaire à savoir l'analyse de discours qui nous offre un large éventail d'outils théoriques tels que le discours, l'interdiscours, et le contexte implicite. Nous disposons d'outils d'analyse tels que l'approche énonciative, et l'approche argumentative qui nous permettront de décortiquer notre corpus suivant différentes perspectives. Pour ce faire, notre mémoire sera scindé en deux chapitres :

Le premier chapitre, intitulé : « *À la croisée des théories* », abordera les aspects théoriques de notre recherche afin de fournir une vision globale sur notre sujet.

Quant au second chapitre, intitulé « *Au confin du pathos* », se concentrera sur l'étude de la pathémisation dans le discours de Tariq Ramadan et tous les éléments y afférents.

Introduction partielle

Après un parcours de 30 ans jalonné de réussites, l'homme qui détient l'art de la parole persuasive se retrouve confronté à un plaidoyer médiatique proclamant son innocence. Une défaillance morale a eu un impact assez déterminant par rapport à la qualité de son discours, remettant ainsi en cause sa réputation d'invincibilité précédente. En dépit de tout cela, l'islamologue conserve toujours son talent pour s'exprimer de manière habile. A noter qu'une dimension émotionnelle et dramatique revêtirait désormais son discours.

Dans ce chapitre, nous souhaitons exposer le champ interdisciplinaire dans lequel nous nous positionnons. Nous y procéderons en définissant les concepts clés qui seront essentiels quant à l'analyse du corpus. Avant d'entamer cette étape, nous allons d'abord présenter le corpus afin de poser les bases adéquates.

1. Présentation du corpus

1.1. Construction de la base discursive

Notre recherche s'intéresse à l'analyse du discours de *Tariq Ramadan* lors de son passage dans l'émission *Bourdin Direct* pour dévoiler des vérités concernant son affaire de justice, après une longue période de silence.

L'approche que nous proposons sera à caractère essentiellement qualitatif. Il s'agit en fait d'une étude approfondie du *pathos* en tant que stratégie rhétorique destinée à influencer la perception de l'auditoire. Afin d'apporter les réponses nécessaires à notre problématique nous avons jugé pertinent de nous appliquer aux répliques de l'islamologue, tout en prenant en compte l'interaction dans son ensemble.

Nous précisons que notre corpus est un discours oral. Nous avons procédé à sa transcription pour enfin faciliter la tâche. A cet effet, nous avons utilisé l'intelligence artificielle comme outil principal plus précisément, *whisper par openai*. La transcription était plus ou moins pertinente. Il convient de noter que nous avons eu recours à une légère modification manuelle, afin de séparer les répliques des deux actants, à savoir: *Tariq Ramadan* et le journaliste *Bourdin*.

1.2. Délimitation du corpus

Comme mentionné précédemment, notre corpus d'étude sera un échange dialectique entre le théologien et le journaliste (Bourdin). L'émission dans laquelle l'islamologue s'est exprimé sur son affaire dure 28 minutes et 59 secondes. Nous nous concentrerons uniquement sur les passages les plus pertinents de cette intervention.

1.3. Périodicité du corpus

L'islamologue, mis en cause dans plusieurs affaires de droit commun et de mœurs, a été l'invité de Jean-Jacques Bourdin sur RMC et BFMTV vendredi. L'émission a été diffusée le 6 septembre 2019 en France.

Bourdin direct était une émission radiophonique et télévisée matinale d'informations politiques, diffusée sur RMC, RMC Découverte et BFM TV, en France, présentée par Jean-Jacques Bourdin. Elle a été créée en juin 2001, et suspendue en juillet 2020. Sa spécificité résidait dans le style d'interview de son animateur qui est connu par sa façon provocatrice et ses questions incisives à ses invités. Certaines personnes pourraient percevoir son style comme étant agressif, tandis que d'autres pourraient l'apprécier pour sa capacité d'obtenir des réponses claires et précises.

1.4. Cas Tariq Ramadan

Notre corpus serait le produit d'un contexte spécifique¹, qui mérite d'être exposé de plus près pour mieux comprendre les enjeux communicationnels qui y sont liés.

Le 20 octobre 2017, Tariq Ramadan a été accusé pour la première fois de viols et d'agressions sexuelles. Cette affaire a rapidement dépassé les limites du cadre judiciaire pour devenir un sujet de débat médiatique. La première plaignante, *Henda Ayari*, une ancienne salafiste, l'a accusé de viol et de harcèlement. Une semaine plus tard, une autre femme surnommée *Christelle* porte plainte pour des accusations

¹ https://www.lepoint.fr/justice/accuse-de-viol-l-islamologue-tariq-ramadan-a-ete-acquitte-24-05-2023-2521480_2386.php#11

similaires. D'autres femmes suivront leurs pas en portant également plainte pour les mêmes faits, ce qui a augmenté le nombre à six, cinq en France et une en Suisse. En février 2018, le théologien a été appréhendé par les autorités à Paris, où il a été soumis à un interrogatoire par la police. Il a été inculpé pour viol et viol sur personne vulnérable. Par la suite, il a été incarcéré en détention provisoire. Au départ, il a catégoriquement nié les accusations portées contre lui, en déclarant de n'avoir aucun lien avec ses femmes, allant même jusqu'à engager une procédure judiciaire pour diffamation à l'encontre de la plaignante *Henda Ayari*. Après coup, il a rectifié ses dires, en avouant que ses relations extraconjugales avec les plaignantes étaient consensuelles. Le 16 novembre 2018, il a été libéré sous caution après avoir passé neuf mois et demi en prison. Depuis lors, des restrictions strictes ont été imposées à ses déplacements et ses contacts. Le procès de *Ramadan* a commencé en janvier 2021 et s'est prolongé jusqu'en juillet de la même année. Pendant le procès, ses avocats ont affirmé que les relations extraconjugales étaient consenties.

Après deux ans d'enquête, il a été révélé que les plaignantes se connaissaient bien avant, et que leurs déclarations étaient contradictoires, en particulier celles de Henda Ayari. D'autres personnalités connues pour leur opposition à Tariq Ramadan ont été aussi en liaison avec les plaignantes à savoir : Caroline Fourest, Alain Soral, Ian Hamel, Jeane-Claude Elfassi...

Le 24 mai 2023, l'islamologue a été innocenté des accusations de viol et de contrainte sexuelle portées contre lui par un tribunal de Genève, qui a conclu qu'il n'existait aucune preuve à son encontre. De plus, il sera indemnisé par l'État de Genève pour un montant de 151 000 francs suisses (environ 154 400 euros). Néanmoins, le tribunal français le soupçonne toujours de viol en attendant toute preuve contraire.

Dans son livre *Devoir de vérité* paru le 11 septembre 2019 aux Presses du Châtelet, il relate en détail son affaire judiciaire et ses conséquences. Ce livre pourrait également être une source utile pour mieux comprendre les enjeux qui ont motivé son discours lors de son passage dans l'émission Bourdin direct.

2. Analyse du discours

L'expression « analyse de discours » est apparue pour la première fois dans un article qui s'intitule « Discourse Analysis » 1982, réalisé par Zellig Sabetai Harris (1909-1992). Ce linguiste américain s'affilie à l'école distributionnelle alliée au structuralisme. Par conséquent, le terme « Discourse » portait une signification autre que celle d'aujourd'hui, désignant *une unité linguistique*, à savoir un texte. Au fil des années, cette notion a connu une évolution remarquable, grâce aux contributions des linguistes de différents pays tels que les États-Unis, l'Angleterre et la France. De plus, elle a été influencée par l'impact significatif des courants émergents.

Cette discipline a été développée dans les années soixante, en opposition à la linguistique structurale. F. De Saussure, qui considérait que la linguistique autant que science avait « *pour unique et véritable objet la langue envisagée en elle-même et pour elle-même* »² (1916, p : 352), a suscité des critiques malgré la révolution de son initiative.

Le système d'immanence qui se limitait aux éléments internes de la langue pour l'étudier n'était plus adéquat. Cette conception étroite du structuralisme a réveillé la pensée divergente d'autres linguistes, en les motivant à étendre leurs recherches vers des domaines linguistiques inexplorés. Par conséquent, les facteurs externes influençant la langue, à savoir : le contexte et les aspects socioculturels, deviennent aussi importants notamment pour l'émergence du sens lors de l'édification du discours.

L'analyse du discours s'est transformée en une approche interdisciplinaire, en raison de son intégration dans les sciences humaines et sociales. Et comme toute discipline qui ne peut échapper à la diversité en termes de définitions, ce nouveau champ de recherche a eu sa part. Il serait donc difficile de le définir de manière précise.

² La citation résume l'idée centrale de Saussure dans son livre (*Cours de linguistique générale*, 1916). En d'autres termes, il insiste sur l'importance d'analyser la langue en tant que système autonome de signes, détaché des aspects pragmatiques et contextuels.

Nous citons ci-dessous les propos émis par quelques linguistes spécialistes dans ce domaine.

J. Dubois, dans « Les débuts de l'analyse du discours en France : quelques réflexions » stipule que :

« l'analyse du discours apparaît comme une discipline, premièrement où l'on étudie des textes de tous genre (ce qui tranche avec les pratiques très restrictives des facultés de lettres, tournées vers les corpus prestigieux, littéraires en particulier), deuxièmement à l'aide d'outil empruntés à la linguistique, troisièmement dans le but d'améliorer notre compréhension des relations entre les textes et les situations sociohistoriques dans lesquelles ils sont produits » (1996)

Quant au linguiste Néerlandais V. Dijk, cité par Charaudeau dans le « Dictionnaire de l'analyse du discours », l'a défini comme étant : « *l'étude de l'usage réel du langage, par des locuteurs réels dans des situations réelles.* » (1985, I, 2)

En ce qui concerne Maingueneau, dans son article « Que cherchent les analystes du discours ? », l'a défini comme suit :

« (...) Dans ma propre perspective, l'analyse du discours est seulement une des disciplines des études de discours : rhétorique, sociolinguistique, psychologie discursive, analyse des conversations, etc. chacune de ces disciplines est gouvernée par un intérêt spécifique. L'intérêt de l'analyse du discours est d'appréhender le discours comme articulation de textes et de lieux sociaux (...) » (2012, p : 4)

Ainsi, nous pouvons dire que l'analyse du discours est un champ interdisciplinaire développé dans le but de mettre en évidence tous les éléments qui entourent la situation de communication, allant au-delà du simple niveau des mots.

2.1. Le discours

La notion de « discours » est passée par plusieurs champs du savoir. Il a été expliqué par maints chercheurs, de diverses manières. En linguistique, il correspond à la parole d'un point de vue saussurien. Parfois, il porte uniquement la signification du

message dans sa globalité. Il s'agirait donc d'un ensemble d'énoncés oraux ou écrits rapportés par un sujet parlant, qu'il s'agisse de récits, de dialogues, textes de presse, et bien d'autres encore. Il est conditionné aussi bien par son processus de création que par sa réception.

Selon D. Maingueneau : « *tout discours peut être défini comme un ensemble de stratégies d'un sujet dont le produit sera une construction caractérisée par des acteurs, des objets, des propriétés, des événements sur lesquels il s'opère* » (1989) Autrement dit, l'énonciateur réalise un tissage subtil de mots afin d'exprimer des idées en faveur de ses objectifs.

Le linguiste B. Pottier dans « *Théorie et Analyse en Linguistique* », stipule qu'« *Un discours est toujours la manifestation d'un JE qui formule un propos* » (1992, p : 10). Dans sa définition, il a évoqué le lien entre le sujet énonciateur, également appelé instance énonciative, et le discours. Cette relation est établie à travers une pensée ou un message que l'on peut désigner par le terme « propos ».

E. Benveniste, quant à l'approche énonciative mentionne que :

« Le discours, dira-t-on, qui est produit chaque fois qu'on parle, cette manifestation de l'énonciation, n'est pas simplement la « parole » (...) C'est l'acte même de produire, un énoncé et non le texte de l'énoncé qui est notre objet. Cet acte est le fait du locuteur qui mobilise la langue pour son compte » (1966, p : 80)

Par ailleurs, le discours va au-delà d'un simple texte de l'énoncé. Il intègre à la fois l'acte de la parole et les éléments expressifs tels que l'intonation, la gestuelle, la prosodie et le choix des mots. De plus, il prend en compte les aspects contextuels associés, à savoir la situation de communication, les préconstruits et la hiérarchie. Cette approche a exercé une influence majeure sur l'analyse du discours incluant les dimensions extralinguistiques qui font également partie intégrante du courant pragmatique.

Mainueneau, dans son ouvrage intitulé « *Dictionnaire d'analyse du Discours* », (2002), a identifié huit éléments qui permettent de caractériser un discours. Nous allons procéder à leur présentation de la manière suivante :

- ***Le discours suppose une organisation transphrastique :***

Parfois l'organisation des éléments linguistiques dépasse les frontières des phrases isolées. Elle implique plutôt une organisation qui s'étend à d'autres niveaux que la phrase, en fusionnant une structure syntaxique pour former une unité cohérente et significative.

- ***Le Discours est orienté :***

En évoquant « l'orientation », l'on ferait référence à la façon dont le message sera méticuleusement tissé. Ceci en sélectionnant soigneusement les mots, les arguments et les stratégies rhétoriques. Le but serait d'atteindre un passage préalablement déterminé, en visant soit à convaincre les destinataires ou à manipuler leur perception.

- ***Le discours est une forme d'action :***

On pourrait reprendre l'expression de John Austin (1962) « *Quand dire, c'est faire* », car elle explique d'une manière très pertinente ce qui est une forme d'action. Les paroles ont l'habileté de provoquer des changements dans le monde réel.

- ***Le discours est interactif :***

L'interactivité demeure présente dans les échanges linguistiques mutuels qui se produisent entre les locuteurs. Cela se manifeste par des pratiques verbales interactives où les locuteurs s'engagent dans des conversations.

- ***Le discours est contextualisé :***

Cela fait référence à la collaboration essentielle entre le sens d'un énoncé et le contexte dans lequel il est produit.

- ***Le discours est régi par des normes :***

Il s'agit de se conformer aux conventions langagières qui régissent la façon dont les mots, la grammaire, la syntaxe et d'autres aspects linguistiques seront utilisés.

- ***Le discours est pris dans un interdiscours :***

Par ces mots, Maingueneau a expliqué ce caractère complexe : « *le discours ne prend sens qu'à l'intérieur d'un univers d'autres discours à travers lequel il doit se frayer un chemin* » (2002, p : 189). En effet, on pourrait observer des traces de discours antérieurs qui agissent comme des déclencheurs de nouveaux discours. Ce phénomène inspire non seulement les nouvelles expressions linguistiques, mais aussi contribue à vulgariser le sens.

2.2. Typologie du discours

La typologie est un élément essentiel en analyse du discours. Elle permet de classer le discours de manière efficace. Cette classification se réfère à des critères tels que la situation de communication, l'intention de l'énonciateur, la structure du discours, etc. Il existe une variété de genres discursifs qui peuvent même se combiner dans un seul. Notre recherche se concentre sur le genre institué de mode (4). Dominique Maingueneau l'explique ainsi : « *l'auteur y construit son identité à travers son énonciation.* » (2004, p : 180-187) en ce sens que l'énonciateur se définit par son discours. Ainsi dans les médias nous retrouvons cette particularité discursive.

Le discours médiatique se distingue par son émergence publique dont l'objectif principal est généralement la transmission de l'information. Néanmoins, l'influence et la gestion de l'ordre public serait sa dimension stratégique. En fait, dans toute situation de communication chaque énonciateur impliqué aurait des objectifs, ce qui engendrerait des enjeux communicationnels entre autres l'enjeu informatif concernant la transmission d'informations, l'enjeu identitaire relatif à la présentation de l'identité de l'énonciateur, l'enjeu d'influence visant à persuader ou à convaincre les destinataires, et enfin l'enjeu relationnel qui touche à la gestion des relations interpersonnelles lors de la communication.

2.3. Le discours médiatique oral

Vivre dans le monde actuel implique une confrontation à une variété de formes de communication, qu'elles soient écrites ou orales. En effet, l'oralité serait une tendance prédominante de nos jours. Les discours médiatiques oraux, contrairement à la presse écrite, font référence aux médias audiovisuels tels que la radio et la télévision. Sa particularité réside dans la nécessité de la présence réelle des locuteurs. Marion Sandré (2013, pp : 40-41) a proposé une classification en trois types de discours différents, à savoir:

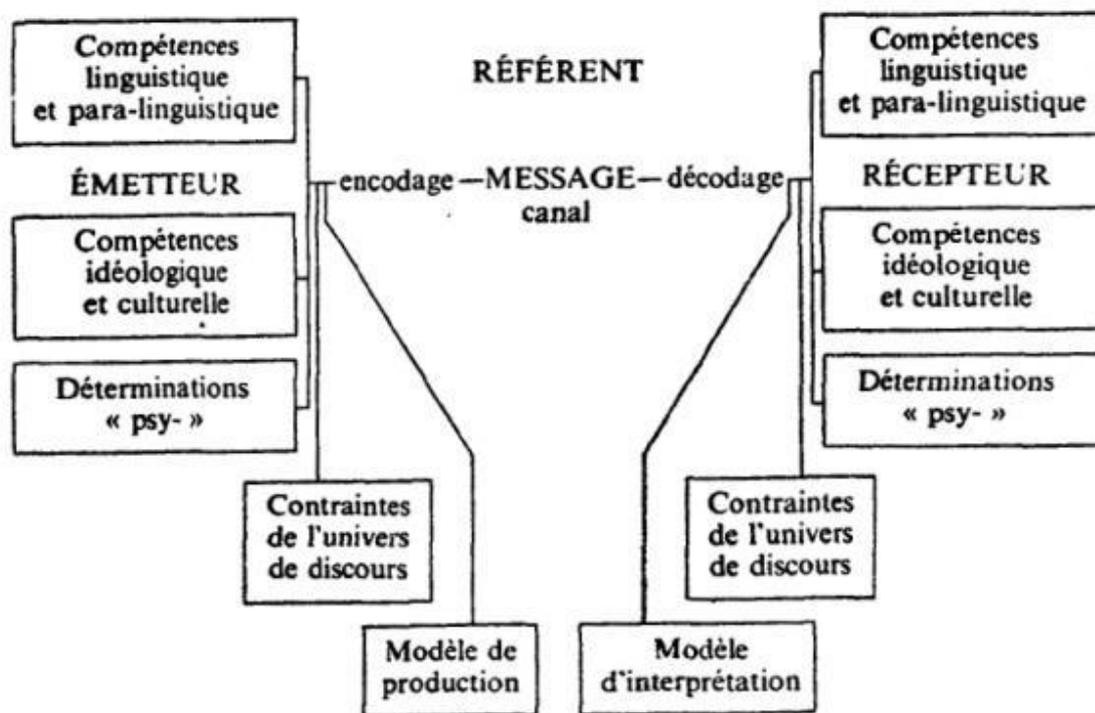
- ***Discours produits dans l'objectif d'être médiatisés*** : C'est-à-dire, il serait intentionnellement conçu pour être diffusés aux médias.
- ***Discours produits en public et peuvent être médiatisés*** : Celui-ci serait diffusé aux médias devant une audience présente physiquement.
- ***Discours non produits dans l'objectif d'être médiatisés*** : Il s'agit des discours qui sont prononcés sans une intention directe de les diffuser auprès des médias.

Patrick CHARAUDEAU, dans son œuvre « Le discours d'information médiatique. La construction du miroir social » explique que :

« cette instance d'énonciation ne peut prétendre maîtriser la totalité de sa propre intentionnalité du fait qu'en tant qu'être collectif elle draine avec elle plusieurs champs de signification dont elle n'a pas nécessairement conscience, force est de conclure que le texte produit est porteur de la co-intentionnalité qui s'établit entre énonciateur et destinataire (être de parole) » (1997, p : 18)

Autrement dit, la communication dans ce cas serait une dynamique dans laquelle les intentions des énonciateurs se forment au fil de l'échange. La *co-intentionnalité* désigne que le sens du discours serait un résultant de la collaboration et de la participation active du locuteur et du destinataire. Selon Maingueneau : « *Il faut partir d'un dispositif communicationnel qui intègre d'emblée le médium* » (Ibid.). Dans ce cas, le support médiatique exerce une influence déterminante sur la formulation et la réception des énoncés. Il s'agit d'une scène où les participants sont spécifiquement sélectionnés pour jouer le rôle de locuteur dans un média.

Pour complément, nous présenterons *le schéma de communication de C. Kerbrat-Orecchioni (1980)*, qui serait utile pour comprendre notre étude. En fait, il retrace l'interaction dynamique entre différents éléments. Ainsi, la communication serait présentée comme un processus complexe qui implique l'envoi, la réception et l'interprétation de messages entre les participants. On parle ici d'une interaction verbale dans laquelle les interlocuteurs mobilisent leurs compétences communicationnelles pour encoder et décoder les messages échangés.



Le schéma de communication de C. Kerbrat-Orecchioni (1980)³

2.4. Le contexte

Le contexte est une notion centrale tant en linguistique qu'en communication. Il représente tous les éléments requis pour produire des discours oraux ou écrits. En effet, sa prise en charge par l'énonciateur et le co-énonciateur est cruciale pour donner du sens à la production discursive, lors d'une situation de communication.

³ <https://www.studocu.com/row/document/universite-kasdi-merbah-de-ouargla/linguistique/le-schema-de-la-communication-le-modele-de-catherine-kerbrat-orecchioni/42163946>

Pour D. Maingueneau : « *le contexte est tout ce qui entoure un élément précis quelconque, à la fois de nature linguistique (environnement verbal) et non linguistique (contextesituationnel, social, culturel)* » (2002). Il s'agit en l'occurrence d'un fond qui éclaire les enjeux d'une communication. Le contexte serait donc divergent en englobant aussi bien des éléments linguistiques qu'extralinguistiques. Les mots qui le précèdent ou le suivent permettent une assimilation complète en tenant compte de l'arrière-plan de l'énonciateur.

3. L'énonciation

La conception de F. de Saussure a donné naissance à de nombreuses réflexions novatrices. Cela a permis à d'autres disciplines d'exister. Dans sa théorie, il a accordé une importance particulière à la langue. Il la considérait comme un code social uniforme et homogène commun à tous les locuteurs d'une communauté.

Une approche de transcendance envers le structuralisme débute avec une opposition absolue à son système qui excluait toute considération d'éléments extérieurs à la langue. Dans son schéma de communication, R. Jakobson a été l'un des premiers à s'opposer à la théorie saussurienne en mettant en évidence des éléments impliqués dans l'acte de communication humaine.

Émile Benveniste (1902-1976) a inauguré la réflexion sur l'approche énonciative en étant le précurseur de cette perspective. Il a également été le précurseur de la considération du discours comme « *étant un acte d'énonciation additionné à un acte d'énoncé* », l'énoncé comme une « *suite des mots d'une langue émise par un acte individuel de l'énonciation* » et d'ajouter que l'énonciation serait « *cette mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation* » (1974, p : 80)

Dans sa théorie, il s'est focalisé sur la réalisation individuelle du locuteur (acte d'énonciation), car un énoncé est constitué de mots qui sont promulgués par des locuteurs spécifiques. Quant à l'énonciation, elle serait le processus par lequel ces locuteurs mettent en œuvre la langue pour communiquer. Pour lui, il serait essentiel de joindre les éléments extralinguistiques, tels que l'énonciateur, le co-énonciateur et la situation d'énonciation (également désigné par références) aux unités linguistiques.

Emile Benveniste délimite les contours de sa vision en considérant que chaque production langagière est subjective. Autrement dit, le locuteur exprime sa présence dans le discours à travers sa sélection sémantique. Cette définition demeure la référence dominante dans l'étude de l'énonciation, bien que plusieurs linguistes éminents aient avancé des interprétations divergentes dans ce domaine.

Dominique Maingueneau considère l'énonciation comme étant : « *l'acte individuel de la langue pour l'opposer à l'énoncé, objet linguistique résultant de cette utilisation* » (1991, p : 07). Dans sa définition, il fait une distinction entre l'énonciation qui est l'acte de produire la parole à un moment donné, et l'énoncé qui en est le résultat de cette production.

Pour J. Dubois : « *l'énonciation est présentée soit comme le surgissement du sujet dans l'énoncé...* » (1969, p : 100). Dans son explication, il exprime d'une manière différente l'idée de Maingueneau. En abordant la question sous un angle différent, l'on retrouve cette notion de *résultat/résultant* mais avec une perspective différente. En d'autres termes, lorsqu'on émet une parole, on y insère notre subjectivité et notre positionnement en tant que locuteur. Par ailleurs, l'énoncé n'est pas une production neutre et objective car il est intrinsèquement lié à la personne qui le produit. Anscombe et Ducrot expriment le même point de vue en stipulant que : « *L'énonciation sera pour nous l'activité langagière exercé par celui qui parle au moment où il parle* » (1976, p : 18). En ajoutant que chaque fois qu'on produit un énoncé, il serait unique et différent de ses précédents. Ainsi, ils continuent en soutenant que : « *[L'énonciation] est donc par essence historique, événementielle, et, comme telle, ne se reproduise jamais deux fois identique à elle-même* » (ibid.). Par conséquent, elle serait un cheminement singulier qui ne se reproduit jamais de manière identique.

4. La subjectivité

La subjectivité est fondatrice au niveau du langage de l'Homme, elle lui est propre. Il s'agit de la présence du « moi », en accordant de l'importance à tous les aspects qui lui sont liés sur tous les plans, à savoir : physique, culturel et social.

Emile Benveniste, dans son article « L'appareil formel de l'énonciation », publié en 1970, a expliqué la subjectivité dans le langage ainsi : « *Le locuteur s'approprie l'appareil formel de la langue et il énonce sa position du locuteur par des indices spécifiques* » (p : 82). Autrement dit, celui qui parle se sert consciemment à la fois des éléments du langage tels que la syntaxe, le vocabulaire, la grammaire ainsi que des indicateurs spécifiques comme les marqueurs de modalité, les pronoms, les adverbes, etc. Ce processus lui permet de se positionner en tant que locuteur et de faire passer son message de manière efficace.

Dans un autre passage, il stipule que :

« La subjectivité dont nous traitons ici est la capacité du locuteur à se poser comme (sujet). Elle se définit, [...] comme l'unité psychique qui transcende la totalité des expériences vécues qu'elle assemble, et qui assure la permanence de la conscience. Or nous tenons que cette (subjectivité) [...] n'est que l'émergence dans l'être d'une propriété fondamentale du langage. Est (ego) qui dit (ego). Nous trouvons là le fondement de la (subjectivité), qui se détermine par le statut linguistique de la (personne) » (1966. P : 259-260)

Il s'agit là d'une conception complexe où l'énonciateur déploie un ensemble d'éléments psychiques afin de se poser en tant que sujet parlant. La notion de l'ego d'après Benveniste exprime le statut linguistique de la personne et ce en déterminant la mécanique de sa subjectivité. Ainsi, la définition du « sujet », comme énonciateur impliquerait la capacité linguistique à se dire « je ».

4.1 Typologie des déictiques

« Déictiques » ou « symboles lexicaux », également connus sous le terme d'« embrayeurs » ou « shifters ». Il s'agit des : « *unités linguistiques dont l'observation est à l'origine de la réflexion énonciative et que l'on appelle "déictiques" ou "shifters"* » (KERBRAT 2009 : 39). Ils sont des outils linguistiques qui marquent l'énonciation et permettent d'établir la cohésion dans le discours, tout en indiquant des repères spatiaux, temporels ou situationnels. Bien que ces termes soient similaires, une nuance fonctionnelle plus que sémantique se manifeste, entraînant une distinction subtile. Celle-ci demeure dans un seul détail, qui favorise les « déictiques » en tant que termes ayant un éventail de fonctions plus large par rapport aux embrayeurs.

Catherine KERBRAT-ORECCHIONI dans son livre « L'énonciation » précise que : « *les déictique exigent en effet, pour rendre compte de la spécificité de leur fonctionnement sémantico-référentiel, que l'on prenne en considération certains des paramètres constitutifs de la situation d'énonciation.* » (2009, p : 49)

En d'autres termes, ils sont intimement liés au discours et au contexte. Leur double fonction dépend des différents éléments et facteurs de l'acte de production linguistique lui-même. Tandis que les embrayeurs sont pertinemment référentiels uniquement lors d'une situation de communication, comme Kleiber l'explique : « *la signification générale d'un embrayeur ne peut être définis en dehors d'une référence au message* » (1986, p : 5).

Selon le linguiste Ducrot : « *La communication linguistique ayant souvent pour objet la réalité extralinguistique [...]. Les langues naturelles ont le pouvoir de construire l'univers auquel elles se réfèrent ; elles peuvent donc se donner un univers de discours imaginaire.* » (1972 c, p : 317)

Dans un contexte de communication, les mots, les phrases et les discours sont tout à fait aptes à décrire une réalité objective, à savoir externe. Dans le sens où elle existe en dehors du langage lui-même. De ce fait, dès que l'on commence à nous exprimer par le truchement des langues, un nouveau monde s'ouvre à nous. Cette

capacité nous mènerait vers des univers discursifs, référentiels, parfois réels, mais il se pourrait qu'ils soient également imaginaires.

4.1.1. Les déictiques personnels

Il s'agit des symboles désignant les protagonistes de l'énonciation interactive. Les pronoms personnels, les pronoms indéfinis et les adjectifs possessifs y font partie intégrante. Les locuteurs intervertissent leur position en utilisant tour à tour les pronoms « je » et « tu », créant ainsi un jeu de rôle verbal. Maingueneau affirme qu' : « *On peut interpréter un énoncé contenant je et/ou tu qu'en prenant en compte l'acte individuel d'énonciation qui les supporte : est je celui à qui dit je dans un énoncé déterminé ; est tu celui à qui ce je dis tu.* » (1987)

D'après Émile Benveniste, les pronoms « je » et « tu » ainsi que les adjectifs possessifs sont la pierre angulaire d'une réalité discursive. Cela s'expliquerait par le fait qu'ils désignent des individus concrets. Néanmoins, le pronom « on » est souvent perçu comme impersonnel, car il aurait la capacité d'adopter diverses significations, telles que l'indéfini, la première personne du pluriel, la forme singulière, et bien d'autres encore.

4.1.2. Les déictiques spatiaux

Par spatiaux, on se réfère aux indices qui situent le locuteur lors de son acte d'énonciation dans un espace précis. Selon Maingueneau, cela inclut à la fois les éléments adverbiaux et les démonstratifs, permettant ainsi de délimiter l'espace dans lequel s'inscrit le discours.

4.1.3. Les déictiques temporels

La localisation dans l'espace est liée à la notion de temps. Pour se situer dans un espace donné, il est nécessaire de prendre en compte le facteur temporel. D'après Kerbrat Orecchioni : « *Exprimer le temps, c'est localiser un évènement sur l'axe de la durée, par rapport à un moment T pris comme référence* » (2009, p : 51). Autrement dit, les indicateurs temporels sont parmi les éléments contextuels, facilitant ainsi la

compréhension d'un énoncé. En outre, ils dénotent trois situations potentielles, à savoir :

- *L'intériorité* : hier, ce jour-là, le mois dernier...
- *La postériorité* : demain, après, la semaine prochaine...
- *La simultanéité* : maintenant, actuellement, en ce moment...

4.2. Modalité / Modalisation

De nombreuses recherches ont été élaborées afin de clarifier les concepts de modalité et de modalisation, car il s'agit des concepts qui prêtent à confusion. Pour faire la distinction, nous pouvons établir un parallèle entre cette relation et celle qui existe entre l'énonciation et l'énoncé. En effet, la modalisation est considérée comme un mécanisme réactif vis-à-vis de l'énoncé, tandis que la modalité est perçue comme un résultat qui porte les traces de ce mécanisme. D'après Le Querler, la modalité est : « *l'expression de l'attitude du locuteur par rapport au contenu propositionnel de son énoncé* » (1996, p : 61). En ce sens, qu'elle se réfère à la manière dont le locuteur exprime son attitude à l'égard du contenu de son énoncé.

Selon le linguiste Charaudeau :

« La modalisation ne constitue donc pas qu'une partie du phénomène de l'Enonciation, mais elle en constitue le pivot, dans la mesure où c'est elle qui permet d'explicitier ce que sont les positions du sujet parlant par rapport à son interlocuteur /.../, à lui-même /.../ et à son propos /.../ » (1992, p : 572)

Le discours serait considéré comme étant une représentation de la pensée. Cette notion serait donc un élément important dans le processus communicationnel, car l'énonciateur exprime ses attitudes par rapport à ce qu'il énonce. Les modalisateurs sont essentielles pour marquer la présence de l'énonciateur et son attitude. On distingue deux types : les modalités d'énonciation et les modalités d'énoncé :

- **Les modalités d'énonciation**

Cette notion représente les diverses formes de phrases utilisées pour exprimer des intentions communicatives spécifiques, telles que poser des questions, partager des connaissances, donner des instructions. Elle : « *se rapporte au sujet parlant. Elle intervient obligatoirement et donne une fois pour toutes à une phrase sa forme déclarative, interrogative ou impérative. [...]. [Elle] caractérise la forme de la communication entre Locuteur et Auditeur* » (Meunier, André 1974, 21, 8-25). Autrement dit, la modalité d'énonciation consiste en une représentation du locuteur qui influence la forme de la communication entre celui qui parle (l'énonciateur) et celui qui écoute (l'énonciataire).

- **Les modalités d'énoncé**

Ces modalités concernent les divers types de mots tels que les adjectifs, les verbes, les adverbes et les substantifs, qui sont suggérés par Kerbrat-Orecchioni. Le locuteur positionne le contenu de son énoncé en relation avec la vérité, la nécessité (qu'elle soit fondamentale, cruciale, etc.) ainsi que la certitude (qu'elle assurée ou incertain). En effet, cette notion : « *se rapporte au sujet de l'énoncé, éventuellement confondu avec le sujet de l'énonciation. Ses réalisations linguistiques sont très diverses de même que les contenus sémantiques et logiques qu'on peut lui reconnaître [...].* » (ibid.). Les choix linguistiques seraient influencés par des préconstruits et des conventions socioculturelles, ce qui impacterait la manière de communiquer.

5. Résonance interdiscursive

Les discours s'influencent mutuellement laissant une empreinte dans chaque nouvelle production. Il s'agit là d'un phénomène auquel on ne pourrait s'échapper et c'est ce que l'on désigne par le terme « interdiscours ». Ce concept est introduit pour la première fois dans un travail publié par Culioli, Fuchs et Pêcheux en 1970. Dans un document attribué à Pêcheux, il l'avait explicitement défini comme suit : « *effet d'un discours sur un autre discours* » (2006. Cité par Marie Anne Paveau).

Selon les indications de Maingueneau : « *un discours prime sur un discours* » (1989, p : 18). Comme précédemment cité, cela relève d'une question d'influence. Il serait établi que dans un discours, un autre discours pourrait prévaloir, parfois, laissant des fragments, tandis qu'à d'autres moments, l'impact prendrait le dessus.

D'après Pêcheux, Culioli fait référence à la « modulation rhétorique », c'est-à-dire, l'usage de l'expression oratoire avec toutes ses techniques persuasives. C'est un processus qui s'opère à travers l'interdiscours au niveau non-conscient. « *Cela signifie que l'on est ainsi au niveau du [on parle] ou du [ça parle] c'est-à-dire au niveau non-conscient* » (Culioli et al. 1970 : 7, note VII). Autrement dit, les influences entre les discours se produisent de manière implicite, sans que les locuteurs en aient nécessairement conscience. Le discours serait marqué par un processus de contextualisation, qui est intimement lié à son énonciation. C'est pourquoi il serait nécessaire de définir précisément ce contexte pour comprendre le sens du discours.

La notion d'interdiscours, telle que définie par Pêcheux se focalise davantage sur la façon dont les différents discours se déploient dans un environnement idéologico-discursif, prenant en compte les relations de pouvoir telles que la domination, la subordination et la contradiction. C'est-à-dire que les convictions, les principes et les normes qui forgent la perception de la réalité et les comportements d'un individu se manifestent inconsciemment lors d'une situation d'énonciation. Ceci aurait une influence majeure sur les discours qui y seront produits.

Il existe d'autres concepts connexes qui font partie de l'ensemble de discours partagés et réutilisés dans les échanges verbaux.

5.1. Discours rapporté

Il s'agit d'une forme discursive, qui s'élabore à partir de la citation des propos précédemment énoncés. Selon Bakhtine, ce style implique une réflexivité où le discours sur le discours et l'énonciation sur l'énonciation s'entrelacent.

Pour Laurence Rosier, la conception du discours rapporté est « *comme un cas marqué de double énonciation.* » (2008, p : 148). Autrement dit, lorsqu'un discours est

rapporté, une fusion de deux voix énonciatives se manifeste, à savoir celle du locuteur rapporteur et celle du locuteur rapporté. Cela crée une mise en abyme de la parole, une subjectivité doublée, où la parole est mentionnée dans une autre parole. Selon Maingueneau : « *la manifestation la plus évidente de la polyphonie linguistique* » (2003). En ce sens, le discours rapporté représente de manière flagrante la présence de la polyphonie.

On peut distinguer trois types de discours rapporté, à savoir le discours direct, le discours indirect et le discours indirect libre.

Le discours direct, tel que défini par Maingueneau, se réalise par une reproduction fidèle aux paroles de l'énonciateur d'origine, sans y apporter de modification ou d'ajout. C'est un rapport de discours identique à celui qui a été énoncé initialement.

Contrairement au **discours indirect** qui ne reproduit que le contenu du message. Néanmoins, il permet de « *faire parler l'autre* » comme le stipule J. Authier. « *Le discours indirect propose une traduction de ce qui a été dit, c'est-à-dire il traduit avec les mots du locuteur il ne reproduit pas la forme (le mot à mot)* » (Sarfaty, G, 1997). C'est une double subjectivité, qui se fait lors d'une évocation des paroles d'un tiers énonciateur. Une nouvelle production énonciative présentative serait marquée par une certaine distance entre l'énonciateur et les propos rapportés.

Quant au **discours direct libre**, c'est le fusionnement qui prête à confusion. Lorsque les deux types précédents se convergent, le **DIL** se fait intermédiaire. Il s'agit là d'une notion inhérente à la narration littéraire qui a suscité l'intérêt de la linguistique à partir du XXe siècle. Le **DIL** existe plus particulièrement à l'écrit, où un amalgame de voix se manifeste. Cela résulte une indistinction entre le narrateur et celle du personnage, ce qui rend difficile de déterminer qui s'exprime.

6. Argumentation ou matrice du discours

Dans notre vie quotidienne, nous sommes constamment engagés dans des discussions argumentatives, que ce soit intentionnellement ou automatiquement. L'argumentation serait un ensemble de techniques de communication utilisées afin de soutenir ou contester une perspective ou une position particulière. Elle se manifeste à la fois dans des discours oraux et écrits, dans le but d'appuyer nos idées. Selon C. Perelman et L. Olbrechts-Tyteca : « *L'objet de la théorie de l'argumentation est l'étude des techniques discursives permettant de provoquer ou d'accroître l'adhésion des esprits aux thèses qu'on présente à leur assentiment* » (1960). Lors de ce processus énonciatif visant à convaincre, l'énonciateur doit recourir à diverses stratégies langagières. Dans « Le Dictionnaire de l'argumentation », ce phénomène est défini de la manière suivante :

« sont des formes de stratégies langagières et communicatives (stratégies énonciatives et interactionnelles) ; une stratégie argumentative est un ensemble d'actions et de choix discursifs et interactifs planifiés et coordonnés en vue d'étayer un point de vue. » (PLANTIN Christian, 2016)

Le locuteur utilise ses ressources linguistiques telles que des exemples concrets, des témoignages, des preuves empiriques, des comparaisons, des discours émotifs, ainsi que des stratégies de discours et d'interaction pour convaincre et persuader son auditoire. En d'autres termes, l'influence de l'individu sur autrui serait un pouvoir inhérent à l'Homme, où il va « *tenter d'obtenir quelque chose de l'autre, d'agir sur le monde à travers lui, ou tout simplement de mettre ce dernier dans son propre univers de discours.* » (CHARAUDEAU, 2004). Dans cette perspective, le locuteur mobilise ses ressources linguistiques pour obtenir un soutien vis-à-vis des idées exposées. En ce sens, toute énonciation, qu'elle soit descriptive ou narrative, contiendrait cette dimension discursive.

Nous tenons à mentionner que cette dimension discursive est parfois susceptible de manquer d'efficacité en raison de facteurs sociaux et culturels. Par conséquent, « *certain énoncé E1, tout en fournissant les meilleures raisons du monde d'admettre d'autres énoncés E2, sont cependant incapables, dans un discours, de servir*

d'arguments en faveur de E2 » (ANSCOMBRE & DUCROT. 1997, p : 8). En effet, les normes, les valeurs et les attentes propres à une société ou à une culture pourraient influencer la réception des arguments dans un discours. Ainsi, ce qui pourrait être considéré comme convaincant dans un contexte culturel donné pourrait ne pas l'être dans un autre. Ce phénomène se produit lorsque des interlocuteurs ayant pré-construits différents sont confrontés les uns aux autres, ce qui créerait des obstacles à l'assimilation mutuelle de certaines idées. En raison de ces divergences, il s'avère compliqué pour les individus de tolérer des perspectives qui diffèrent des leurs. C'est pourquoi l'usage de l'expression pathétique tend à tromper la partie réflexive du cerveau en influençant l'inconscient pour provoquer une réponse émotionnelle.

Plantin stipule qu' « *Il est impossible d'étudier l'argumentation en négligeant les émotions qui sont attachées aux situations argumentatives de base.* » (2005, p : 99). Autrement dit, le pathos serait un atout dans le processus argumentatif, il faudrait donc s'intéresser à cette dimension discursive lors de la situation de communication.

7. La rhétorique

Notre étude se fonde sur l'exploration de l'émotion dans une approche persuasive/argumentative. La rhétorique, considérée comme étant la tradition ancestrale de la persuasion nous offre un cadre conceptuel afin de mieux appréhender le processus pathémique. Cette discipline, du grec ancien *rhêtorikos* et du latin *rhetorica*, a suscité l'intérêt de nombreux philosophes et chercheurs, de l'Antiquité à nos jours. Au Ve siècle avant J.-C., un Grec d'origine sicilienne, connu sous le nom de Corax, l'a développée en un système. Environ un siècle plus tard, Aristote l'a formalisée en publiant son célèbre ouvrage en trois tomes intitulé « La Rhétorique ». Par la suite, les Romains, tels que Cicéron au I^{er} siècle avant J.-C. et Quintilien au I^{er} siècle après J.-C., ont apporté des améliorations à cette pratique discursive. Malgré les diverses définitions qui lui ont été attribuées, tous s'accordent à dire qu'il s'agit de l'art de bien parler. Ainsi, la rhétorique consiste en une production verbale soigneusement élaborée dans le but d'influencer l'Autre.

D'après Aristote, le langage dépasse la limite d'être juste un outil de communication car il se métamorphose en un objet d'enjeu persuasif, « *il est un instrument d'action sur les esprits, un moyen de persuasion* » (Jessica da Silva Anunciacao. 2013, p : 24), « [...] *il est aussi la capacité d'exprimer une pensée et d'en réfuter une autre* » (ibid.). La Rhétorique d'Aristote, datant de (329 à 323 av. J.-C.), présente ainsi une discipline qui peut être caractérisée comme : « *la faculté de considérer, pour chaque question, ce qui peut être propre à persuader* » (Aristote 1991 : 82). Michel Meyer souligne que celle-ci serait une « *analyse de la mise en rapport des moyens et des fins par le discours* » (ibid. : 20). Cette conception consiste à étudier comment le discours peut être employé de manière persuasive en examinant la corrélation entre les moyens utilisés et les objectifs recherchés. En effet, la rhétorique est un art qui sert à persuader et émouvoir à travers le discours. Un orateur habile devrait combiner consciencieusement entre les trois composants fondamentaux de la persuasion aristotélicienne.

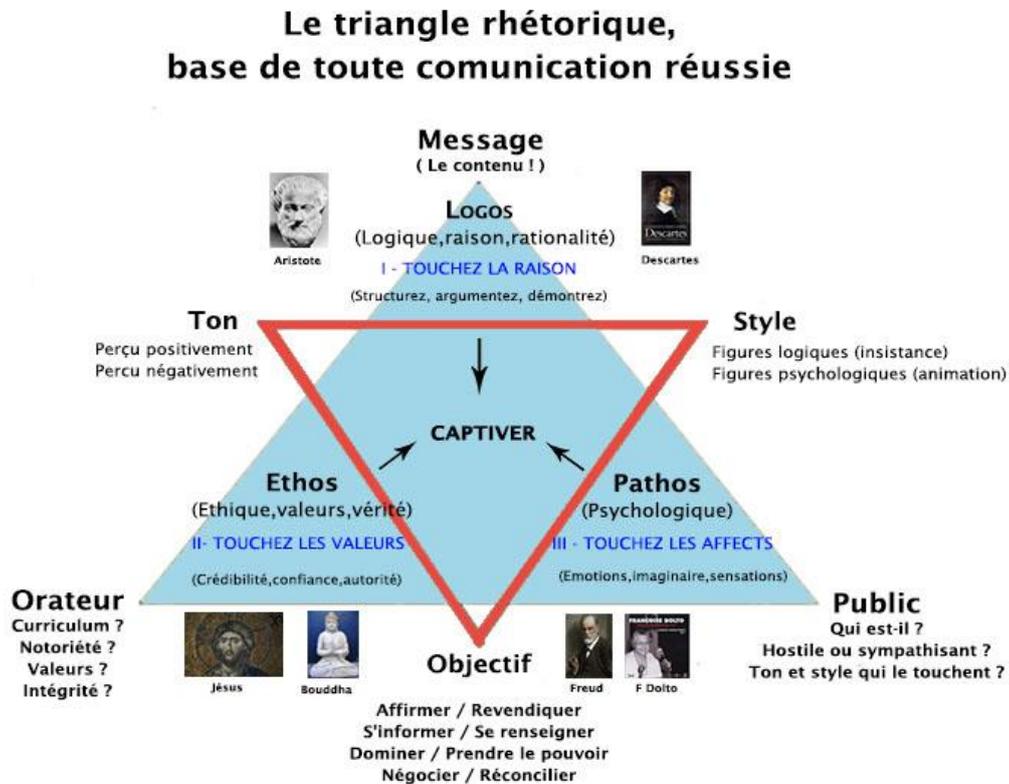
8. La persuasion aristotélicienne

En raison de l'importance de l'argumentation, l'Homme a élaboré de multiples stratégies sur lesquelles il s'appuie pour influencer l'Autre. Aristote a avancé l'idée des « preuves techniques » comme une stratégie argumentative dans un discours. Dans son œuvre intitulé « Rhétorique », il stipule que :

« Les preuves inhérentes au discours sont de trois sortes: les unes résident dans le caractère moral de l'orateur [ethos]; d'autres dans la disposition de l'auditoire [pathos]; d'autres enfin dans le discours lui-même, lorsqu'il est démonstratif, ou qu'il paraît l'être [logos]» (I, 2, §IH, 1356a, in 1991, p. 83)

Les trois composantes de l'argumentation, à savoir le *pathos*, l'*ethos* et le *logos*, représentent des outils de persuasion qui visent respectivement à susciter des émotions, à plaire et à convaincre ou informer. L'utilisation de ces stratégies persuasives pourrait entraîner l'adoption de croyances nouvelles ou la modification d'opinions existantes.

La maîtrise de ces trois modes est cruciale pour atteindre l'objectif d'une communication efficace. Nous allons présenter ci-dessous graphiquement un schéma qui explique en détail ce triptyque :



Les moyens de persuasion⁴

8.1 L'éthos

La notion de l'éthos est relative à l'orateur. C'est un concept qui se rapporte à l'image de l'émetteur dans le discours, sa crédibilité, son charisme, son autorité, son engagement personnel et sa force de persuasion envers son auditoire. Aristote le définit comme étant : « *l'image de soi que le locuteur construit dans son discours [peu importe sa sincérité] pour exercer une influence sur son allocutaire* » (Charaudeau & Maingueneau. 2002, p : 238). L'objectif de cette démarche discursive/ argumentative serait de convaincre le récepteur tout en jouant sur son mode réflexif.

⁴ <https://louis-marchand.fr/2015/12/01/le-triangle-rhetorique-base-de-toute-communication-reussie-1/>

8.2 Le Logos

Le terme « *logos* » fait référence à l'utilisation de la logique, de la raison et d'une argumentation rationnelle pour convaincre une audience. Selon M. Zarader, le logos serait une : « *méthode visant à s'assurer d'une pensée juste* » (2002). Cela signifie que lorsque nous prenons la parole pour exprimer nos pensées, la raison doit être présente dans notre discours reflétant ainsi une réflexion rationnelle et logique.

« Il désigne tout simplement l'exercice de la raison dans l'argumentation, c'est-à-dire les procédés rationnels mis en œuvre pour arriver à justifier sa prise de position. Ces procédés rationnels constituent les outils de base de la démarche logique. La déduction, l'induction, l'explication, l'exemple, l'analogie sont quelques uns parmi ces procédés rhétoriques. » (KAFETZI, Evi, op.cit.p44)

Cette citation explique en détail ce concept rhétorique. C'est une production linguistique imprégnée du « logos ». Ce processus est destiné à influencer la partie réflexive de l'Autre. Cette démarche menant à la raison pourraient prendre diverses formes telles que la déduction, l'induction, l'explication, le recours aux exemples ou encore à l'analogie.

8.3. Le pathos

Depuis la nuit des temps, l'expression pathétique fut une stratégie utile pour générer des résonances émotionnelles avec autrui. Selon « *la théorie de la rhétorique* », le pathos est l'un des piliers de la persuasion, aux côtés du logos et de l'ethos. Le but de cette conception serait d'influencer les pensées ainsi que les attitudes, à certains moments, de manière manipulatrice. C'est à Aristote que revient sa théorisation comme art pour la toute première fois. D'après Cicéron : « *Ce n'est pas l'éloquence qui est née de la rhétorique, mais la rhétorique qui est née de l'éloquence* » (*De Orat., I, 32, 146*). Il s'agit d'une habileté innée et/ou acquise développée et théorisée selon un long travail d'observation réflexive. Le pathos englobe moult émotions, qu'elles soient positives ou négatives, telles que la joie, la colère, l'espoir, le dégoût, l'injustice, la crainte que le locuteur mobilise dans le but de persuader son interlocuteur.

Différents experts en analyse du discours ont également mis en lumière l'impact significatif des émotions dans le discours, en particulier dans le contexte argumentatif. Selon Ruth AMOSSY : « *il faut aussi accorder sa juste place au pathos, c'est-à-dire à l'émotion que l'orateur cherche à susciter dans son auditoire, car il importe de toucher aussi bien que de convaincre si l'on veut emporter l'adhésion et modeler des comportements.* »(2000).

En ce qui concerne Patrick Charaudeau, il s'est penché sur l'influence du pathos dans le discours politique argumentatif : « *Il s'agit d'un processus de dramatisation qui consiste à provoquer l'adhésion passionnelle de l'autre en atteignant ses pulsions émotionnelles. On est en pleine problématique du pathos.* » (2008)

Cette dimension discursive pourrait susciter de l'empathie et de la compassion chez les interlocuteurs. C'est pourquoi elle est perçue comme : « *une partie de la rhétorique traitant toutes les émotions que le locuteur dégage à travers son discours.* » (P. Charaudeau et D. Maingueneau. 2002). En effet, cela correspond à une approche communicative efficace pour éveiller les émotions des interlocuteurs, où le langage serait à la fois un instrument expressif d'affects et un signe porteur de sens qui suscitent une interaction avec l'Autre. Selon Charaudeau , « *le langage en tant qu'il fait sens dans une relation d'échange, qu'il est lui-même signe de quelque chose qui n'est pas dans lui et dans il est pourtant porteur.* » (Charaudeau, 2000 :128)

Dans l'analyse du discours, il y a plusieurs termes qui seraient assez opératoires quant à l'expression du pathétique, à savoir: pathos, affect, émotion, passion, sentiment. Ces notions entre autres « *sentiment* » et « *émotion* » pourraient essentiellement prêter à confusion du fait de leur rapprochement sémantique. C'est pourquoi Patrick Charaudeau s'est appliqué au tout début de son article « *Pathos et discours politique* » à distinguer entre ces deux portées significatives. À l'en-croire, « *sentiment* » relèverait d'autant plus d'un état spirituel qu'il engage des facultés intimement liées à l'essence même de l'être humain. En revanche, « *émotion* » serait au confluent de ce qui impacte le sujet parlant avec les différents *stimuli* internes ou externes : « *[...] il faudrait distinguer la notion de « sentiment » de celle d' « émotion » dans la mesure où la première semble davantage liée à l'ordre de la morale, alors*

que la seconde serait plutôt liée à l'ordre du sensible. » (2008, p : 49), stipule le linguiste français. Ces deux notions qui ne cessent de se manifester chez l'individu émanent des préconstruits qui sont liées à des croyances. Ces derniers : « s'appuient sur l'observation empirique de la pratique des échanges sociaux et fabriquent un discours de justification qui met en place un système de valeurs érigé en norme de référence » (CHARAUDEAU. 2005).

Patrick Charaudeau, dans le Dictionnaire de l'analyse du discours, qualifie les émotions d'intentionnelles dans la mesure où elles se manifestent dans un sujet : « à propos de quelque chose qu'il se figure » (2002). Par conséquent, elles se manifestent dans un sujet qui se représente mentalement quelque chose. Cela signifie que les émotions ne sont pas des réactions aléatoires, mais plutôt des réponses subjectives à des stimuli perçus ou imaginés. D'après Catherine Kerbrat-Orecchioni, le « langage émotionnel » investit des « moyens » qui sont d'une « fantastique diversité », au point qu'on a « le sentiment que les émotions sont à la fois dans le langage partout, et nulle part » (2000 : 57). Ce langage découle de l'intérieur de chaque individu, en s'appuyant sur un état d'esprit et des idées préalablement établies. Ainsi, lorsque nous l'utilisons, nous puisons dans cette richesse intérieure pour exprimer nos émotions de manière nuancée et significative. Ce processus complexe reflète la profondeur et la variété de notre vie émotionnelle.

Ci-dessous, nous allons présenter un schéma illustrant le langage émotionnel, qui détaille le processus par lequel les émotions se manifestent dans le discours :

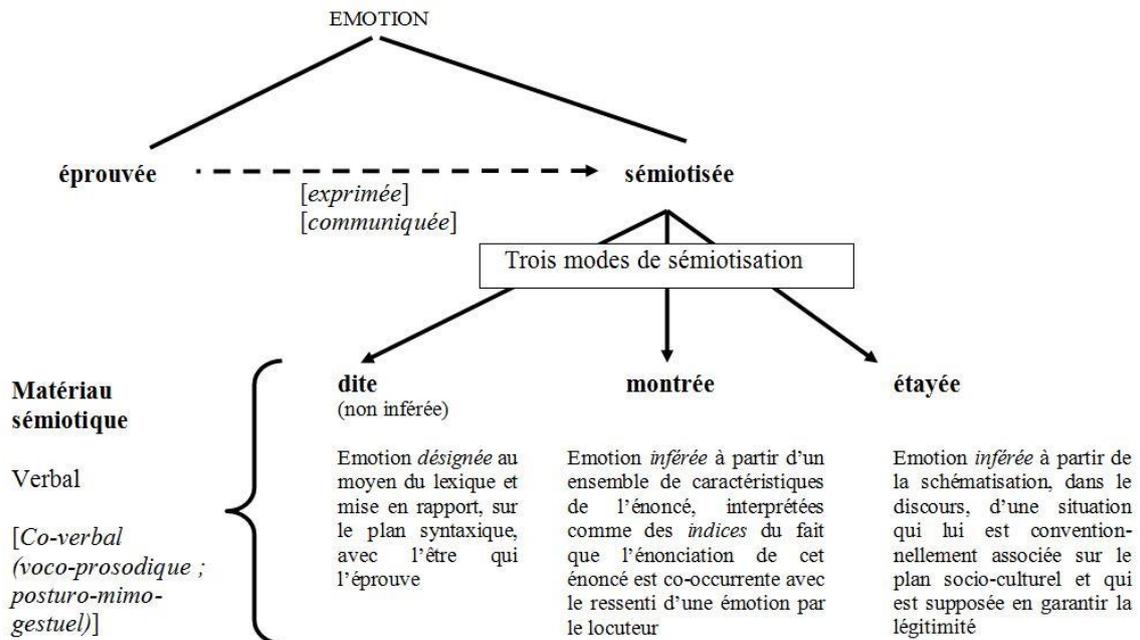


Schéma du langage émotionnel⁵

Le schéma présenté explique le processus de pathémisation. C'est-à-dire, comment les émotions sont construites, communiquées et interprétées dans le discours. Il se base sur une catégorie générale appelée « *émotion sémiotisée* » et propose une division en trois grands modes de sémiotisation de l'émotion. Ce triptyque est exprimé à la fois par le biais de la linguistique et de la paralinguistique.

Emotion dite (non inférée) : Le locuteur utilise des mots spécifiques pour décrire un état émotionnel.

Emotion montrée : L'émotion serait déduite en observant des éléments de l'énoncé qui suggèrent une réaction émotionnelle de la part du locuteur.

Emotion étayée : L'émotion est déduite en se basant sur le contexte social et culturel, ainsi que sur ce qui est généralement attendu (les attentes conventionnelles) dans une situation donnée.

Dans le cadre de la persuasion, Perelman accorde une attention particulière à l'auditoire, car il met en évidence qu'il : « *ne suffit pas de parler ou d'écrire, il faut encore être écouté, être lu* » (1976, p : 22). En ce sens, les compétences linguistiques

⁵ <https://journals.openedition.org/semen/docannexe/image/9795/img-1.jpg>

et rhétoriques ne sont pas toujours suffisantes pour persuader. Si l'on est constamment coupé lorsque l'on essaie de s'exprimer, la persuasion peut être entravée.

Conclusion partielle

Dans ce chapitre, nous avons procédé à la présentation de notre corpus, en mettant en lumière le discours du théologien. Nous avons ensuite abordé les notions essentielles qui nous serviront de fondement pour l'analyse ultérieure du discours pathétique.

Cette exploration préliminaire nous a permis de mieux appréhender les éléments clés qui caractérisent le discours de Tariq Ramadan. Nous avons érigé les prémisses nécessaires pour examiner de manière plus détaillée les aspects émotionnels présents dans son discours. Dans le chapitre suivant, nous poursuivrons notre analyse en nous concentrant spécifiquement sur ces dimensions émotionnelles, afin de mieux comprendre leur impact et leur rôle dans le discours de l'islamologue.

Au confin du pathos

Introduction partielle

La parole est une prédisposition accessible à chaque individu, quelle que soit la finalité de l'énonciateur. Il n'en demeure pas moins important que certains discours se distinguent d'autres par leur caractère créatif. Il s'agit d'un potentiel qui tisse les mots avec adresse pour façonner des discours captivants. Ainsi se déploient les discours des philosophes et intellectuels. La rhétorique serait donc le résultat d'une maîtrise habile des techniques persuasives, à savoir *l'éthos, logos et le pathos*. Ce triptyque peut être intégré de manière stratégique dans le discours argumentatif.

Dans ce présent chapitre, nous allons d'abord présenter le logiciel choisi pour effectuer notre analyse lexicométrique. Ensuite, nous allons procéder à l'analyse des extraits sélectionnés dans notre corpus. Ces passages ont été triés avec soin, car ils représentent le noyau essentiel du discours pathémique de l'islamologue.

1. Présentation du logiciel TORPES

Tropes est un outil d'analyse sémantique, qui a été créé en 1994 par la collaboration de Pierre Molette et Agnès Landré, en s'appuyant sur les travaux de Rodolphe Ghiglione. Le logiciel suggère une série de fonctionnalités et d'outils pour l'analyse de discours, à savoir : le style, les univers de références, les scénarios, les relations, les catégories, les épisodes et les graphes. Tout cela permet d'obtenir une compréhension globale.

Il est compatible uniquement avec Microsoft Windows. Il est disponible gratuitement en anglais et en français sur le site officiel de Tropes : <https://www.tropes.fr/>. De nombreuses mises à jour ont été effectuées, et actuellement la dernière version disponible est la (V8.4.2), et cela depuis le 8 décembre 2018.

Il a été adopté par plusieurs chercheurs pour mener à bien leurs travaux scientifiques. Nous avons suivi l'exemple en l'utilisant dans sa dernière version (VF 5.8) pour effectuer notre étude quantitative, qui s'est focalisée exclusivement sur les répliques prononcées par Tariq Ramadan. En l'utilisant, nous avons axé notre attention sur les modalisations, les connecteurs et les pronoms, qui seront présentés dans les

trois premiers tableaux. Nous allons également énumérer ci-dessus les catégories fréquentes.

1.1. Les catégories les plus fréquentes

- **Verbes :**

Statif 35.8% (278)

Déclaratif 30.0% (233)

Performatif 1.2% (9)

- **Connecteurs :**

Cause 22.1% (52)

Opposition 25.1% (59)

Temps 9.8% (23)

- **Modalisations :**

Temps 19.4% (76)

Affirmation 9.7% (38)

Négation 35.3% (138)

- **Adjectifs :**

Numérique 31.9% (36)

- **Pronoms :**

« Je » 46.2% (244)

« Vous » 19.3% (102)

« On » 7.4% (39)

2. Les modalisations

Type	Modalisation et occurrences	Contexte
Modalisation de négation 35.3% (138)	pas (59), non (54), jamais (10), rien (3), ni (3), personne(2)	Tariq Ramadan explique en réfutant ce que Bourdin avance à chaque fois dans ses questions.
Modalisation d'intensité 21.2% (83)	tout (27), ne (10), bien (8), même (8), plus (5), meilleur (4), très (3), complètement (3), totalement (2), beaucoup (2), surtout (1), plusieurs fois (1), encore (1), combien (1), extrêmement (1), tellement (1), unanimement (1)	L'islamologue raconte et explique en mettant l'accent sur l'ensemble des preuves.
Modalisation de temps 19.4% (76)	aujourd'hui (16), avant (10), depuis (10), en train de (8), après (6), maintenant (5), fois (5), d'abord (4), à partir de (3), en même temps (2), déjà (2), immédiatement (1), parfois (1), ce temps-là (1)	L'islamologue explique et raconte en détail tout ce qui a été dissimulé, en faisant des allers-retours entre le passé et le présent.
Modalisation de lieu 10.0% (39)	là (19), sous (5), par rapport à (3), où (2), chez (2), par (1), ici (1), partout (1), en face (1), à coté de (1), dedans (1), dessus (1), autour (1)	Il explique et compare les preuves avec ce qui a été dit.
Modalisation d'affirmation 9.7% (38)	oui (16), sans doute (9), exactement (5), aussi (4), bien sûr (2), tout à fait (1), en fait (1),	Il s'agit d'une panoplie d'affirmations où l'intervieweur (Bourdin) a présenté des propositions correctes, selon Tariq.
Modalisation de manière 3.6% (14)	simplement (3), pratiquement (2), en train de (2), juste (1), comment (1), sexuellement (1), en contradiction (1), à travers (1), rapidement (1),	Il exprime la manière dont les plaignantes se contredisent en s'appuyant sur des preuves purement juridiques.
Modalisation de doute 0.8% (3)	peut-être (3)	Il exprime l'irrationalité de l'argument. du fait qu'il puisse a mis en évidence des probabilités relatives à sa capacité d'être dans deux endroits en même temps, à sa volonté de répondre aux questions et finalement, pour donner un exemple en rapport avec la vie privée des humains.

Tableau 01 : Occurrences et pourcentage de modalisations

Dans ce tableau, les modalisations utilisées par l'islamologue dans ses répliques sont classées en sept catégories, à savoir : la négation, l'intensité, le temps, le lieu, l'affirmation, la manière et le doute, selon leur ordre d'occurrence.

La négation comme modalisation est la plus fréquemment employée, constituant plus d'un tiers des modalisations présentes dans le discours du philosophe, contrairement à celle d'affirmation qui occupe uniquement 9.7%. En effet, il s'agit d'une stratégie discursive qui sert à réfuter l'idée énoncée par l'adversaire.

La modalisation d'intensité représente 21,2 % du discours, avec un nombre d'occurrences important. En effet, on pourrait comprendre que les arguments présentés par l'islamologue se font rejeter par Bourdin, d'où son insistance à les remettre en avant.

- **Réplique / TR 19 :**

« Mais mon mensonge, Jean-Jacques Bourdin, est **complètement différent** du mensonge de femmes qui disent avoir été violées »

Dans cet exemple : l'islamologue, en tant qu'énonciateur, recourt à la modalisation pour exprimer une distinction entre deux types de mensonges. En affirmant que son mensonge est « **complètement différent** », il exprime une évaluation subjective. En jugeant que son mensonge est moins grave que celui des femmes, il impliquerait une relation entre sa propre personne (lui-même) et son discours (son propos). De plus, il exprimerait une position particulière par rapport à son interlocuteur (Jean-Jacques Bredin), qui pourrait avoir une perception différente des mensonges en question. Ainsi, ce procédé linguistique participe de la subjectivité dans le discours, ce qui peut avoir un impact sur la façon dont un auditoire perçoit les différentes situations. Dans son ensemble, cette expression est basée sur une argumentation logique et factuelle. Néanmoins, le logos tendrait vers une dimension émotionnelle, à savoir un sentiment d'un traitement partial. A l'en croire, son mensonge visait à protéger sa vie privée, tandis que les mensonges des plaignantes ont des conséquences dangereuses à son égard.

La modalisation temporelle occupe la troisième place avec un pourcentage de 19,4%, tandis que celle de lieu la suit avec un pourcentage de 10,0%. Les marqueurs temporels tels que « **aujourd'hui/avant** » et « **après/maintenant** » indiquent la présence du mode comparatif, entre le passé et ce qui a été révélé aujourd'hui. L'islamologue relate avec précision des faits afin de les comparer aux révélations actuelles. Cela mettrait en évidence les incohérences et les contradictions des plaignantes, ce qui pourrait plaider en sa faveur.

En revanche, la modalisation de manière a une fréquence de 3,6% dans le corpus, avec des exemples tels que « **simplement** », « **pratiquement** », « **en train de** », « **juste** », « **en contradiction** », « **publiquement** », etc. Ces adverbes sont utilisés pour exprimer la façon dont les faits se sont déroulés. De plus, ils laissent une trace de subjectivité dans le discours de Ramadan.

Enfin, le pourcentage le plus faible est attribué au syntagme adverbial « **peut-être** », avec seulement 3 occurrences. Cette modalisation est généralement utilisée afin d'exprimer une probabilité. Bien que, son taux de participation ait été peu fréquent, les rares fois où il l'avait employé, son discours était à la fois puissant et incisif.

3. Les connecteurs

Type	Connecteurs et occurrences
Connecteurs d'addition 28.9% (68)	et (68)
Connecteurs d'opposition 25.1% (59)	mais (51), or (3), alors que (2), quand-même (1), non seulement (1)
Connecteurs de cause 22.1% (52)	parce que (18), puisque (8), donc (14), alors (7), c'est-à-dire (4), au bout de compte (1)
Connecteurs de temps 9.8% (23)	quand (14), dès que (1), et puis (4), au moment où (2), pendant que (2)
Connecteurs de comparaison 7.2% (17)	comme (10), plus que (5), par rapport à (2)
Connecteurs de conditions 4.7% (11)	si (9), dans le cas (2)
Connecteurs de disjonction 2.1% (5)	ou (5)

Tableau 02 : Occurrences et pourcentages des connecteurs

Dans ce tableau, les connecteurs utilisés sont classés selon leur ordre d'occurrences en six catégories, à savoir : Connecteur d'addition, d'opposition, de cause, de temps, de comparaison, de condition et de disjonction.

Le connecteur le plus fréquemment utilisé est « **et** », qui est le représentant unique de la catégorie des connecteurs d'addition, avec une fréquence de 28,9% (68 occurrences).

La deuxième catégorie est celle des connecteurs d'opposition, représentant 25,1% (59 occurrences). En fait, ils permettent d'exprimer des contrastes entre les propos de l'islamologue. Le connecteur « **mais** » est largement utilisé dans ce cadre, Cependant, son utilisation la plus fréquente dans les répliques de Ramadan reflèterait une marque de déception face à certaines questions posées par le journaliste, comme nous pouvons le constater dans les répliques ci-dessous :

« **Mais** monsieur, monsieur je viens de vous parler... »

« **Mais** non, mais non »

« **Mais** laissez moi terminer »

« **Mais** je ne suis pas une victime consentante »

Les connecteurs de cause occupent 22.1% (52) de l'ensemble des connecteurs. Tariq Ramadan les a utilisés pour expliquer à Bourdin et aux téléspectateurs les différentes raisons liées aux faits ainsi que son attitude à leur égard. Les connecteurs : « **parce que** » et « **puisque** » sont les plus fréquemment employés en raison de leur capacité à marquer une relation de cause à effet entre deux propositions de manière explicite :

« Mais mon mensonge, Jean-Jacques Bredin est complètement différent du mensonge de femmes qui disent avoir été violées. **Parce que** s'il fallait mettre en prison tous ceux qui ne disent pas la vérité sur leurs relations consenties et leur vie privée, il faudrait mettre en prison la moitié du peuple de France. »

« j'ai pas menti sur la réalité des viols, **puisque** la brigade criminelle aujourd'hui parvient exactement à mes conclusion »

Les connecteurs de temps tels que « **quand** » et « **dès que** » occupent 9.8% (23 occurrences). Ils marquent des transitions temporelles entre les faits racontés par Ramadan :

« Et donc à partir de ce moment là **quand** elles ont menti, Il faudra que justice soit faite »

« Tu m'as manqué **dès que** tu as passé la porte »

Les connecteurs de comparaison, représentant 7,2% (17 occurrences), sont utilisés pour établir les différences entre les dires des plaignantes et ce qui a été révélé jusqu'à maintenant. Le connecteur « **comme** » est fréquent car il permet de souligner une similitude entre deux éléments et ainsi de renforcer la comparaison :

« je viens à vous **comme** un homme »

Les connecteurs de condition sont à 4.7% (11 occurrences). Ils ont été utilisés pour introduire des scénarios hypothétiques :

« **si** ça ne m'avait plu pas je serais parti»

« c'est-à-dire que **dans le cas** Ramadan, une femme consentante peut être violée avec son consentement. »

Le logiciel Tropes a recensé 9 occurrences du connecteur « **si** ». Cependant, dans un seul cas, il ne s'agit pas d'une utilisation en tant que connecteur, mais plutôt comme une réponse contradictoire à une affirmation, comme nous pouvons le constater dans le passage ci-dessous :

JJB : non, mais je ne suis pas là pour faire de la morale.

TR : **Si**, vous faites de la morale.

Enfin, le connecteur « **ou** », qui est le représentant unique de la catégorie des connecteurs de disjonction avec une fréquence de 2,1% (5 occurrences) :

« L'emprise ce serait la manipulation psychologique **ou** affective. »

4. Les pronoms

Type	Pronoms et occurrences et contexte
Pronoms Deixis 46.2% (244)	Pronom personnel « je » (171) Pronom réfléchi « me » (40) Pronom tonique « moi » (34)
2^{ème} personne du pluriel « vous » 19.3% (102)	Utilisé par l'islamologue pour s'adresser à Bourdin ainsi qu'au peuple de France.
3^{ème} personne du singulier 18.0% (95)	Féminin « elle » (58) Masculin « il » (34)
Pronoms indéfini « on » 7.4% (39)	Dans ce contexte, son utilisation principale consiste à rapporter les discours d'une tierce personne.
3^{ème} personne du pluriel 2.7% (14)	Féminin « elles » (10) Masculin « ils » (3) Pronom personnel « eux » (1)
1^{ème} personne du pluriel « nous » 0.6% (3)	Utilisé par Tariq Ramadan dans un discours direct rapporté qui a été prononcé par les plaignantes.
2^{ème} personne du singulier « tu » 0.6% (3)	Discours rapporté par l'islamologue.

Tableau 03 : Occurrences des pronoms personnels

Dans ce tableau, nous avons classé les pronoms selon un ordre qui respecte leur fréquence dans le corpus.

4.1. Le pronom « je »

L'islamologue a utilisé à maintes reprises le pronom de la première personne du singulier, avec une fréquence de 46.2% (244). On peut y distinguer trois types de pronom : le pronom personnel « **je** » (171 occurrences), le pronom réfléchi « **me** » (40 occurrences) et le pronom tonique « **moi** » (34 occurrences). Dans la majorité du discours, « **je** » se réfère à lui-même, à l'exception des fois où il l'a utilisé pour rapporter directement les propos des plaignantes. Ce pronom est considéré comme un signe très fort qui marque la subjectivité dans le discours. Par le truchement de cet usage l'énonciateur Ramadan marquerait son engagement personnel et émotionnel. Ceci dénoterait son expertise sur le sujet traité, renforçant ainsi sa légitimité à s'exprimer en tant qu'autorité dans cette affaire.

4.2. Le pronom « vous »

Le pronom de la deuxième personne du pluriel a été employé 102 fois, représentant ainsi 19,3% des occurrences. Dans la plupart des cas, l'utilisation de ce pronom serait considérée comme une marque de politesse. Dans le cas de Ramadan, le pronom « vous » désignerait son interlocuteur (Bourdin), mais aussi les autres, ceux qui le condamnent malgré son droit à la présomption d'innocence.

4.3. Le pronom « Elle »

Dans un usage mixte, le pronom de la troisième personne du singulier représente 18,0% (95 occurrences) des pronoms utilisés, avec une prédominance de son féminin « elle », qui apparaît (58 fois), contre (34 fois) pour son masculin « il ».

Dans le discours du Ramadan, l'utilisation répétitive du pronom « elle » sert d'apparence à désigner les plaignantes encore qu'elle suggère le fait qu'il soit probablement tourmenté psychologiquement par celles-ci.

4.4. Le pronom indéfini « on »

L'islamologue a eu recours à l'usage du pronom indéfini « on » 7.4%, ainsi nous avons repéré (39 occurrences). Il aurait principalement utilisé afin de rapporter les discours d'une personne tierce. (voir la page : 54)

5. Les substantifs affectifs

Les valeurs affectives d'une personne peuvent influencer son choix de mots et de phrases. La nature de l'affaire de l'islamologue a suscité l'utilisation de substantifs particulièrement affectifs.

« Mais il se comprend, mon **involonté**, de me protéger. Donc je reconnais ceci. Maintenant, faire neuf mois et demi de **prison** sur un **mensonge** qui est de dire « non, j'ai pas menti sur la réalité des **viols** »

Ici, Ramadan utilise le terme « **involonté** » afin d'expliquer que son « **mensonge** » était uniquement par instinct de protection, et cela aurait été le cas pour

tous les « **humains** ». Cependant, il semble que la signification attribuée au « **mensonge** », selon le « **tribunal médiatique** », changent en fonction de la personne concernée. Tariq Ramadan parle du mensonge pour lequel il a passé neuf mois et demi de « prison » à tort, sachant que ce lieu reflèterait la cruauté, la solitude et même la douleur qui l'a dû subir seul. Cependant, « **le tribunal médiatique** » y compris Bourdin évoquerait une autre dimension de mensonge celle d'avoir « **nier** » au début les relations extraconjugales avec les plaignantes. L'islamologue essaierait d'exposer cette absurdité. A l'en croire, il y aurait une définition spéciale pour « *Ramadan* » et une autre pour les autres seulement pour le discréditer en manipulant la perception du public à son égard.

5.1. Traquenard vs Complot

« Je suis **victime** d'un **traquenard**, monsieur. D'un traquenard et c'est la différence d'un **complot**. Moi, je n'ai jamais parlé d'un complot. »

Dans ce passage, l'emploi du substantif « **victime** » permettrait à l'islamologue d'évoquer la souffrance et l'injustice qu'il aurait personnellement endurées. Ce choix lexical pourrait susciter la compassion et l'empathie de l'auditeur à son égard.

La distinction entre les termes « **traquenard** » et « **complot** » créerait une connotation émotionnelle qui porterait une gravité significative. Le « **traquenard** » évoquerait un piège potentiellement mortel, faisant ressortir la peur et l'urgence de la situation. En revanche, « **le complot** », bien qu'impliquant des intentions malveillantes, ne porterait pas la même menace immédiate pour la vie. Il faudrait préciser que l'islamologue, à un âge avancé de près de 60 ans, risquait une peine de 20 ans de prison pour un crime qu'il n'avait pas commis. Par conséquent, son choix lexical exprimerait la détresse émotionnelle qu'il a pu ressentir.

6. Les verbes affectifs

Les verbes peuvent revêtir une dimension émotionnelle en permettant l'expression directe ou parfois indirecte des sentiments par le locuteur. D'après MATHIEU, « *Les verbes de sentiment ne forment pas un ensemble aux propriétés syntaxiques et sémantiques homogènes.* » (2000 : 18). Les verbes qui véhiculent des émotions pourraient différer tant au niveau de leur construction grammaticale que de leur signification. Dans le discours de l'islamologue, nous avons identifié deux types de verbes affectifs : les verbes affectifs intrinsèques et les verbes affectifs contextuels.

Verbes affectifs par nature	Violer (5), Séquestrer (4), mentir (9), manipuler (2), planifier (3) Aimer (9), Refuser (2), Pardonner (5), décevoir (2), Déshumaniser (3), Soutenir (3)
Verbes affectifs par contexte	Condamner (4), Justifier (1), Exprimer (3), Assumer (2), Défendre (3), Agir (1), Exposer (1), Rencontrer (3), Raconter (1), Essayer (7), Vouloir (8)

Tableau 04 : Les verbes affectifs dans le discours de l'islamologue

Les verbes d'affects par nature tels que « **violer** », « **mentir** », « **manipuler** », « **refuser** », « **décevoir** », et « **planifier** » expriment des actions qui sont souvent associées à des émotions négatives. Par conséquent, ces verbes pourraient refléter le sentiment de désapprobation, de condamnation ressentie par l'islamologue.

D'autre part, les verbes tels que « **aimer** », « **pardonner** », « **soutenir** » et expriment des attitudes qui sont souvent liées à des émotions positives. Ils peuvent refléter le sentiment de préférence, d'acceptation ou de déception de l'islamologue.

Les verbes d'affects suivant le contexte tels que « **défendre** », « **justifier** » et « **exprimer** » peuvent être interprétés comme exprimant des émotions en fonction du contexte. Dans le cas de Tariq Ramadan, déjà son choix lexical était fortement chargé

d'émotions, ce qui pourrait être attribué à la sensibilité de l'affaire et à l'injustice qu'il a ressentie. Ces verbes exprimeraient aussi sa volonté de défendre sa position.

7. Les adjectifs affectifs

Ce genre de substantifs est employé pour décrire des éléments quelconques, tout en révélant les émotions personnelles ressenties par l'énonciateur. Catherine Kerbrat-Orecchioni, dans son livre « L'énonciation » stipule que : « *les adjectifs affectifs énoncent, en même temps qu'une propriété de l'objet qu'ils déterminent, une réaction émotionnelle du sujet parlant en face de cet objet* » (2009, p. 95).

- **TR / Réplique 37 :**

« Beh attendez, si maintenant on va devoir donner une définition viol **moral**, il va falloir qu'on s'entende. Mais maintenant, vous allez m'écouter »

Dans ce passage, l'adjectif « **moral** » est utilisé par « **le tribunal public** » pour qualifier le viol commis par l'islamologue. Cependant, si les relations étaient consenties, il serait inapproprié d'utiliser le terme « **viol** » car cela entraînerait une distorsion sémantique et une dramatisation injustifiée. Par le biais de la logique, Ramadan essaierait de clarifier cette incohérence qui semble suggérer des accusations erronées qui le condamne alors qu'il a été innocenté par le tribunal juridique. Le fait qu'il n'arrive pas à bénéficier de la présomption d'innocence pourrait créer en lui un sentiment de rejet et d'injustice. Ce dernier s'exprimerait dans la phrase : « **vous allez m'écouter** ».

Dans une autre réplique : « Mais vous savez cette **définition extensive**, elle fonctionne que pour Ramadan, que pour les **noirs...** » qui porte sur la notion de « **définition** », il a avancé explicitement que ces dernières sont appliquées de manière biaisée et sélective, dans le but de condamner spécifiquement des individus non-français. Selon lui, cette pratique serait une discrimination fondée sur l'origine ethnique et religieuse.

8. La voix des autres

Dans notre corpus d'étude, nous avons identifié plusieurs passages où Tariq Ramadan utilise un discours rapporté. Pour réaliser notre analyse, nous avons sélectionné quelques extraits sur lesquels nous allons nous pencher.

- **TR / Réplique 16 :**

« (...) les juges savent que les SMS **qu'elle disait avoir envoyés avant la rencontre, ont été envoyés après la rencontre.** Et qu'est-ce que disaient ces SMS? **« Si ça ne m'avait pas plu, je serais parti. Tu m'as manqué dès que j'ai passé la porte. Je suis allée me promener dans le parc. »** (...) Qu'est-ce que dit la brigade criminelle? **« On a découvert sur son ordinateur et sur son téléphone des messages de Christelle avec une autre femme. L'autre femme, elle se prénomme Sarah. »** (...) Et que dit-elle? **« On va tendre un piège à Tariq Ramadan, faire venir un paparazzi et puis il y a un livre qui va sortir et on va le faire tomber »** Six jours avant. **Et on me dit après coup, la personne est sous emprise. (...) Elle a dit au juge, elle a admis avoir créé des comptes Facebook et des comptes de femmes où elle organise en l'occurrence des communications.** Plus que cela monsieur. **Elle dit à son médecin, j'étais à la conférence. Elle a dit partout, j'étais séquestré dans une chambre d'hôtel. (...) Mais elle dit qu'elle est séquestrée dans la chambre.** En même temps, **elle dit au médecin, j'étais dans la conférence. (...) vous savez ce que font les juges ? Ils écoutent la plaignante qui dit « Demandez à ma mère, à mon père, à mon concubin, à mon ex-compagnon si c'était moi dans la salle ».** (...) et en plus de cela, **il est dit que j'ai fait des remarques par voie de Messenger que je n'ai jamais utilisé »**

Dans ce passage, l'islamologue relate en détail les faits concernant son affaire judiciaire. Nous pouvons observer que l'islamologue use du discours rapporté, sous ses

deux formes, à savoir direct et indirect. À chaque fois, il appuie ses propos en se référant à des énonciateurs définis tels que « **les plaignantes** », « **les experts** », « **la brigade criminelle** », « **la justice** » ou encore « **les médias** ». Ce mode d'expression apporterait potentiellement plus de crédibilité et du poids à ses arguments.

Ainsi, dans ce contexte, le discours rapporté s'érigerait en une forme d'argumentation qui lui permettrait de soutenir ses dires. La logique qui transparaîtrait au travers ses paroles pourrait être empreinte d'une certaine émotion. Tariq Ramadan n'en ménage pas d'efforts pour se dédouaner et se présenter publiquement de la façon la plus cohérente et crédible qui soit.

En s'exprimant par des énoncés tels que « **c'est pas moi qui le dis, c'est la brigade criminelle** », ou encore, « **les juges savent** », il chercherait à renforcer la dimension rationnelle de ses propos, c'est-à-dire, le *logos*. Cependant, cette utilisation discursive aboutirait à une montée du *pathos*, reflétant ainsi son état d'abattement psychologique. Conscient qu'il est discrédité, l'islamologue tenterait en désespoir de cause à rapporter des énoncés provenant d'autres sources susceptibles de clarifier les circonstances de son dossier.

8.1. Le rapporté chiffré

Les chiffres sont d'autant plus parlants qu'ils expriment la réalité concrète d'une réflexion quelconque. La quantification est « *un moyen de donner une dimension supplémentaire aux discours préexistants en les renforçant par des données chiffrées.* » (Vanneuille, 2014 : 126). Cela renforce les arguments et accroît la précision du discours.

Ci-dessous, nous pouvons observer l'utilisation des chiffres par Tariq Ramadan. Selon l'outil d'analyse *Tropes*, les adjectifs numériques représentent 31,9% du texte, avec un total de (36 occurrences). Il s'agit là d'une stratégie d'argumentation. Cependant, dans le cas de Tariq Ramadan, l'utilisation des chiffres serait aussi un moyen de mettre en avant l'importance du sujet et de démontrer le fait qu'il soit bien renseigné et averti sur ces faits. Les indications chiffrées selon Barthes, 1973

« *connotent emphatiquement la vérité du fait* », cela recèle une sorte de réfutation vis – à – vis les accusations.

- **TR / Réplique 77 :**

« D'accord, **j'essaie d'être un homme meilleur**, Et aujourd'hui, je viens à vous comme un homme qui vous rappelle une chose. Il n'y a pas de violence chez moi. **Ça fait 30 ans** que je travaille pour le dialogue et je vais continuer. J'ai toujours défendu la cause des femmes. »

Dans ces passages, il est question d'une indication numérique soulignant la persistance d'une période de réussite considérable, tant sur le plan professionnel que sur le plan intellectuel pour Tariq Ramadan. L'usage des expressions : « **Ça fait 30 ans que je travaille** » et « **je suis entrain de vous expliquer ce qui est ma pensée depuis 30 ans** » pourrait se justifier par sa volonté de rappeler son identité à *Bourdin* ainsi qu'aux autres, comme s'il recherchait frénétiquement une forme de reconnaissance faisant ainsi apparaître l'*ethos*.

Ramadan reconnaîtrait implicitement ses défaillances morales au moment où il dit : « **j'essaie d'être un homme meilleur** ». Cette dernière en dit long sur les fragilités que puissent rencontrer chaque individu dans son aspiration à la cohérence éthique. Ce fait exprimerait en toile de fond l'idée d'un relativisme moral mais aussi une exhortation à l'humilité. Ce faisant, le prédicateur suisse tenterait tant bien que mal d'amortir la gravité du scandale en rappelant justement la nature pécheresse de l'être humain.

- **TR / Réplique 88 :**

« non non je ne vous justifie pas, je suis entrain de vous expliquer ce qui est ma pensée **depuis 30 ans**. Et que vous **refusiez** de ... »

Dans ce passage, lorsqu'il faisait référence à son parcours ainsi que sa pensée, il voulait en venir à une conclusion, mais Bourdin interrompt incessamment sa prise de

parole avant qu'il ne puisse exprimer pleinement son idée. Tariq Ramadan évoquerait la notion de rejet en ayant recours au verbe « **refuser** ». A l'en-croire, son identité d'islamologue arabe a été marginalisée en raison de la xénophobie et l'islamophobie prédominante dans la société française. En utilisant le pronom personnel « **vous** », il s'adresserait non seulement à Bourdin mais également à l'ensemble de la société française, impliquant ainsi une non-acceptation tant pour sa personne que pour ses accomplissements professionnels.

Nous tenons à dire que les deux expressions, à savoir : « **j'essaie d'être un homme meilleur** » ainsi que « **ça fait 30ans que je travaille pour le dialogue et je vais continuer** » semblent avoir une connotation éthique. L'islamologue s'évertuerait à dissocier sa vie intime de sa vie professionnelle en ce qu'il serait susceptible lui-même de manquer à la vertu religieuse. Tariq Ramadan adopterait une posture qui témoigne d'une quête désespérée de justification et de légitimation. Il s'attacherait à se présenter sous un jour plus favorable afin de se défendre contre les diatribes acerbes des médias.

8.2. Conflit interne: Logos vs Pathos

La communication verbale s'appuie sur l'interaction entre des interlocuteurs, qui se réfèrent à eux-mêmes en utilisant le pronom personnel « *je* » et désignent leur destinataire par le biais du pronom personnel « *tu* ». Entre ces deux entités, il pourrait exister un intervenant tiers évoqué à travers l'intermédiaire du discours rapporté. En parlant de ce concept, Peytard l'explique en détail de la manière suivante :

« L'échange verbal est le lieu où se manifestent avec insistance des effets de "dramatisation discursive" que je définirai comme "la mise en mots" (ici dans l'oral), non seulement des pôles de la communication (le "je", le "tu"), mais aussi du "il" sous la forme du "tiers-parlant" » (1993, p : 140)

Par conséquent, le tierce-parlant serait un modèle qui se situe dans la sphère de l'énonciation, où le locuteur renforce ses propres énoncés par d'autres, attribués à des énonciateurs non spécifiés. Selon Philippe Schepens (1999, p : 53), l'utilisation de cette notion serait attribuée à Lacan, le psychanalyste français, qui l'utilisait dans le

contexte de l'étude de l'inconscient chez l'Homme. Cependant, selon Marie-Anne Paveau, les travaux du linguiste Jean Peytard ne font aucune allusion à l'inconscient. Dans sa définition, il a accordé une attention particulière aux effets perceptibles lors des échanges verbaux, désignant cette dynamique par l'expression « *dramatisation discursive* ». C'est-à-dire, la manière dont les énoncés pourraient prendre une dimension dramatique, suscitant des émotions ou laissant un impact sur les interlocuteurs. Afin d'expliquer ce mécanisme, Peytard a élaboré une typologie du tiers-parlant en se basant sur des indices linguistiques spécifiques où il a inclut également des éléments visuels qui viennent appuyer sa représentation, à savoir :

- **Des indices d'indéfinition** : il s'agit des éléments qui génèrent l'ambiguïté et l'incertitude dans le discours, tels que l'utilisation de phrases comme « *On a dit qu'il y a un homme...* ». L'énonciateur ne précise pas clairement qui est le sujet ou la source de l'information ;
- **des indices de « pluralité »** : il s'agit d'une multiplicité de voix exprimée à travers des formulations telles que « *les gens disent...* » ;
- **des indices de « singularité »** : dans ce cas, il s'agit d'une voix spécifique qui se présente à travers des énoncés tels que « *mon ami dit...* » .

Dans notre démarche d'analyse du discours de l'islamologue, nous avons noté que cela va au-delà du simple recours au discours rapporté. Il se pourrait que Tariq Ramadan utilise à la fois le tiers-parlant et le discours rapporté. Dans le cas du tiers-parlant, il se réfère à des énonciateurs indéfinis pour communiquer certains éléments d'information. L'usage de ce concept implique de rapporter les propos tenus par d'autres individus sans les citer explicitement.

- **TR / Réplique 78 :**

« Qu'est ce qu'on a dit ? **On a dit qu'il y a un homme.** Quand il ne sait pas que la femme ne veut pas, ce n'est pas un viol. **Donc on a étendu la signification d'emprise pour Ramadan et on l'a singularisé** C'est comme s'il y avait une

définition pour Ramadan, sans doute pour les noirs, sans doute pour les arabes, sans doute pour les musulmans... »

Cette utilisation conjointe de ces deux techniques discursives, à savoir discours rapporté et tiers-parlant apporterait une dimension de complexité et de profondeur aux propos de Tariq Ramadan. En effet, ses paroles recèleraient une guerre intérieure, entre sa rationalité qui était auparavant sa renommée, et les émotions qui le bouleversent en raison de cet incident. A chaque fois qu'il mobilise le *logos*, un écho émotionnel (*pathos*) se déclencherait automatiquement.

Comme nous l'avons expliqué en amont, l'emploi des chiffres pourrait s'expliquer par sa volonté de paraître informé et impliqué dans son affaire. Toutefois, l'usage du tiers-parlant pourrait révéler que l'islamologue était mis à l'écart, l'ayant complètement absenté à dessein par les détracteurs qu'il mentionnait.

- **TR / Réplique 19 :**

« [...] parce que s'il fallait mettre en prison tous ceux qui ne disent pas la vérité sur leurs relations consenties et leur vie privée, il faudrait mettre en prison la moitié du peuple de France [...] ou **peut-être** même vous. »

Il a avancé une expression si révélatrice, qu'elle recèle en filigrane l'arrière-plan idéologique du philosophe. Ici, l'adverbe « **peut-être** » serait un élément linguistique qui introduit une certaine possibilité. En ajoutant à la fin l'expression « **ou même-vous** » pourrait susciter de la suspicion envers l'Autre. Ce subterfuge rhétorique a permis à l'islamologue de transmettre son point de vue de manière plus subtile, faisant rappeler que même avec toute sa rationalité, l'humain est susceptible de commettre des défaillances morales. D'ailleurs, Jean-Jacques Bourdin, qui avait interrogé Tariq Ramadan avec insistance, s'est retrouvé également impliqué dans une affaire similaire, d'où la fermeture définitive de son émission.

- **TR / Réplique 20 :**

« Maintenant, faire **neuf mois et demi de prison** sur un mensonge qui est de dire (non, j'ai pas menti sur la réalité des viols) puisque la brigade criminelle aujourd'hui parvient exactement à mes conclusions. »

- **TR / Réplique 10 :**

« Et puis quand on va regarder **le 23 mai 2014**, je suis en train de donner une conférence à Baltimore devant **10 000 personnes**. Donc sauf avoir le don **d'ubiquitaire**, **peut-être** qu'on trouvera un expert qui dira que je peux. »

Dans ce passage le substantif « **ubiquitaire** » se réfère à une disposition qui s'oppose clairement aux habiletés humaines, l'interlocuteur a fait recours au « *sarcasme* » pour qualifier le caractère absurde et irrationnel de la situation dans laquelle il s'est retrouvé. En dépit de la présence de preuves logiques en faveur de son innocence, l'opinion médiatique, d'après Tariq Ramadan, continue à le considérer comme étant coupable, en ce sens qu'il serait victime d'une identité non-acceptée par l'Autre et d'une injustice flagrante. Il s'agit d'une stratégie qui est couramment utilisée en rhétorique pour souligner les incohérences de l'interlocuteur. Ce procédé permet de dénoncer implicitement la faiblesse de l'argumentation adverse de manière indirecte, mais efficace.

9. Le dia-logue sur fond de manipulation

Lorsque les termes deviennent des armes, les échanges verbaux peuvent se muer en un champ de bataille où la manipulation discursive à double tranchant est susceptible d'avoir lieu. Débattre serait donc une démarche de communication ardue qui implique l'argumentation. Selon Aristote, un homme devrait acquérir l'aptitude à se défendre à travers son discours :

« S'il est honteux de ne se pouvoir défendre avec son corps, il serait absurde qu'il n'y eût point de honte à ne le pouvoir faire par sa parole, dont l'usage est plus propre à l'homme que celui du corps. » (Rhétorique, livre I, I, 1355b)

9.1. Déshumanisation

« j'aimerais que vous entendiez que ce livre que j'ai écrit, il n'est pas simplement sur ces faits-là, c'est l'histoire d'un cheminement d'un cheminement d'un **homme** qui est aussi **humain** que vous et que dans ce pays, on a **diabolisé** et **déshumanisé, déshumanisé, vous avez déshumanisé un homme.** »

Dans ce passage, le verbe « **déshumaniser** » mis en relief par l'anaphore, revêtirait une signification profonde de brutalité. Il serait donc le terme le plus marquant dans le discours de l'islamologue. Ce terme soulignerait une forme de violence psychologique subie par Ramadan en raison de l'atteinte à sa dignité. A l'en croire, ils auront fait de lui un cas spécial. Tout au long de son intervention, Tariq Ramadan insistait sur son innocence en déclarant : « **j'ai pas menti sur la réalité des viols, puisque la brigade criminelle aujourd'hui parvient exactement à mes conclusion** », en insistant que les femmes l'ont accusé à tort. Il a soutenu ses affirmations en citant des sources officielles telles que les déclarations de « **juge** », « **le tribunal** », « **la brigade criminelle** » et « **les experts** ». En revanche, le journaliste (*Bourdin*) semble négliger le fait que l'islamologue ait été déclaré innocent de toutes les accusations de viol.

9.2 Mensonge

« JJB : vous avez **menti**. Parce que vous avez **nié** toute relation sexuelle avec Madame Henda Ayari et avec Christelle. Vous avez donc menti avant d'admettre des relations consenties. »

Dans cet extrait, le journaliste Bourdin utiliserait les verbes : « **mentir** » et « **nier** » avec insistance, afin de discréditer Ramadan. Le journaliste semble vouloir

l'intimider par de ce que l'on appelle *attaques ad hominem* afin de déclencher des effets pathétiques en lui. Cependant, dans sa quête de déstabiliser Ramadan, il s'éloignerait du sujet principal de l'affaire qui relève d'une question judiciaire. En fait, « **le tribunal médiatique** » a exhibé l'intime de Tariq Ramadan. « **Déshumaniser** » serait le fait de créer des significations négatives pour les attribuer à l'islamologue dans le but de la condamner injustement. Cela implique de nier et dévaloriser sa condition humaine en la réduisant à une entité dépourvue de droits. C'est ainsi qu'un humain serait déshumanisé.

10. Tariq Ramadan et/ou Dreyfus

« Et rappelez-vous, la France de 1997, unanimement contre Dreyfus, avait tort. »

Dans cet extrait, l'islamologue a établi une comparaison entre sa propre situation et celle d'*Alfred Dreyfus*⁶, une figure historique importante en France.

- **Le cas Ramadan (le comparé)**

Ici, il se réfère à sa propre situation, c'est-à-dire, à son implication dans cette affaire judiciaire et les controverses qui l'entourent. Mais aussi à lui-même, en tant qu'un citoyen d'origine non-française.

- **Le cas Dreyfus (le comparant)**

Le théologien a choisi de recourir à la figure emblématique de l'affaire *Dreyfus* dans le but d'établir une analogie. Cette affaire qui s'est déroulée en France à la fin du XIXe siècle, impliquait *Alfred Dreyfus*, un officier juif au sein de l'armée française faussement accusé de trahison sur la base d'une ressemblance graphologique. Cette affaire est rapidement devenue l'un des plus grands scandales politico-judiciaires ayant

⁶ <https://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/liste-dossiers-individuels/alfred-dreyfus-1849-1935>

éclatés sous le régime politique connu sous le nom *IIIème République*⁷. La réhabilitation ultérieure du colonel Dreyfus a révélé les problèmes d'antisémitisme et d'injustice dans la société française de l'époque.

- **La similitude**

La similitude entre les deux cas (**trahison du pays / viols et agressions sexuelles**) réside d'abord dans le fait que ces deux personnalités, à savoir : Tariq Ramadan et Dreyfus, sont d'origine non-française, ce qui sous-entend que la France aurait des tendances xénophobes. Dans l'affaire *Dreyfus*, la question de « **la preuve** », basée sur une simple ressemblance d'écriture soulignerait la tendance de ce pays à accuser à tort les *non-français* en se basant sur des preuves dénuées de pertinence réelle. De plus, Tariq Ramadan n'a pas bénéficié de la présomption d'innocence, de la même manière que ce fut le cas pour Dreyfus.

L'utilisation de la phrase : « **Et rappelez-vous** » semble avoir un effet émotionnel car l'affaire Dreyfus évoque la mémoire collective⁸, en invitant le public à se remémorer un événement marquant leur histoire. L'islamologue adresserait à *Bourdin* ainsi qu'au monde un propos qui montrerait que par le passé la France a commis une partialité en condamnant à tort Dreyfus. Par le biais d'un discours allusif, il annoncerait que la France perpétue les mêmes erreurs de jugement même aujourd'hui.

L'ajout de l'adverbe « **unanimentement** » renforcerait le sentiment d'injustice. La responsabilité de cette dernière ne repose pas uniquement sur quelques individus ou institutions, elle est plutôt partagée collectivement. Cela pourrait amener certains membres de la communauté française à ressentir un sentiment de culpabilité, en réalisant que leur société a pu commettre une grave erreur d'injustice. Ramadan a clôturé son discours en visant l'universalité, exprimant implicitement que la France a souvent été injuste vis-à-vis le monde, en l'occurrence Tariq Ramadan.

⁷ Il s'agit d'un système politique en France (1870 à 1940), visant à instaurer une démocratie parlementaire après la chute du Second Empire (Napoléon III).

⁸ Il s'agit des représentations, valeurs et références partagées qui influencent la compréhension des discours au sein d'une société.

Conclusion partielle

Dans ce chapitre, nous avons procédé à l'analyse du pathos en nous concentrant sur l'essence même du discours de Tariq Ramadan. Tout au long de cette analyse, nous avons essayé de fournir simultanément des réponses à notre problématique.

Pour ce faire, nous avons présenté les extraits les plus pertinents de notre corpus pour analyser les procédés langagiers utilisés. Tout au long de notre étude, nous avons observé une panoplie d'états émotionnels dans son discours, que ce soit à travers l'utilisation de termes explicites ou de sous-entendus subtils.

Ainsi, nous avons remarqué que Tariq Ramadan s'efforcerait à maintenir une approche logique et rationnelle dans son discours, et cela ne peut être contesté étant donné qu'il s'appuyait sur des arguments factuels et irréfutables. Cependant, l'aspect émotionnel n'était point omis de ses propos, même en présence d'une argumentation fondée sur le logos. Nous avons observé un phénomène qui semble avoir des répercussions psychologiques. Cette affaire a clairement eu un impact sur ses propos. Ses sentiments d'injustice et de partialité semblent par moments intentionnellement imprégner son discours.

Conclusion générale

Notre travail s'est engagé dans une quête passionnante : saisir les intentions qui sous-tendent les procédés langagiers utilisés par Tariq Ramadan. Dans cette exploration, nous avons orienté notre réflexion autour des questions suivantes :

- Dans quelle mesure le discours de Tariq Ramadan serait-il marqué par des stratégies argumentatives visant à renforcer son ethos auprès des téléspectateurs ?
- En quoi le pathos serait-il un élément central dans sa stratégie discursive ? Comment se manifeste-t-il dans son discours ?

L'étude du *pathos* dans le discours de l'islamologue Tariq Ramadan lors de son passage dans l'émission « *Bourdin Direct* » a adopté une approche novatrice, et nos conclusions sont les suivantes :

Le premier chapitre théorique intitulé « **A la croisée des théories** » avait pour objectif d'apporter des explications concernant les définitions entourant notre objet d'étude, à savoir **l'analyse discursive du pathos**.

Avant de plonger dans les concepts théoriques, nous avons pris le temps de présenter notre corpus de recherche. Celui-ci se compose d'un échange entre le théologien et le journaliste qui se rapproche d'une dialectique. Nous avons choisi de nous concentrer sur le discours de Ramadan dans ce contexte particulier, afin d'analyser en détail les émotions dans sa communication verbale.

Après avoir examiné attentivement le titre de notre mémoire intitulé « **Analyse discursive du pathos lors d'une émission télévisée : Cas de l'islamologue Tariq Ramadan** », nous avons identifié les notions fondamentales qui seront utiles dans notre étude.

Notre premier point de discussion a porté sur la notion du discours et sa complexité. Ensuite, nous avons abordé les différents sous-titres permettant de mieux appréhender cette conception ainsi que sa typologie. L'objectif était de fournir une compréhension approfondie du concept de discours avant d'explorer ses différentes facettes telle que le discours médiatique oral. Nous avons également pris en

considération la notion d'interdiscours ainsi que d'autres connexes telle que le discours rapporté. Ces aspects ont été constamment présents dans le discours de Ramadan. Cette omniprésence s'expliquerait par la nature de l'affaire abordée (son affaire de justice) et son style propre qui se caractérise par des interférences dans ses propos.

De plus, l'approche énonciative et la subjectivité langagière ont été des éléments importants dans notre analyse. Elles nous ont permis d'identifier les traits significatifs qui génèrent à chaque fois des émotions intenses dans les propos de Ramadan.

Enfin, nous avons opté pour l'inclusion des concepts liés à l'utilisation des émotions dans le discours dans ce chapitre. Nous avons entrepris de manière pertinente les facettes complexes de la communication. Parmi celles-ci figure l'argumentation qui constitue également une partie intégrante du discours des philosophes. Enfin, pour parvenir à une réelle persuasion et conviction de l'interlocuteur, l'usage de la rhétorique s'avère indispensable. Nous avons exploré la rhétorique aristotélicienne et la trilogie persuasive où nous avons décortiqué essentiellement l'idée du pathos constituant l'essence de notre recherche.

Dans le second chapitre intitulé, « **Au confin du pathos** », nous nous sommes concentrées sur l'analyse du corpus plongeant ainsi dans l'expression émotionnelle du discours de l'islamologue.

D'abord, nous avons introduit le logiciel d'analyse lexico-métrique appelé « **Tropes** » qui nous a permis d'explorer en profondeur notre corpus en identifiant les fréquences et les différents aspects discursifs qui s'y trouvent. Nous avons constaté que le discours de Tariq Ramadan était chargé d'émotions, à la fois par le biais de procédés langagiers qui les exprimaient de manière directe, et des implicatures que nous avons déduites. Les adverbes comme « **extrêmement** », les verbes affectifs tels que « **déshumaniser** », « **pardonner** », les adjectifs affectifs tels que « **coupable** », « **humain** », et les substantifs affectifs tels que « **injustice** », « **peur** » ont manifesté de manière explicite l'affect qui se dégageait de l'islamologue, engendrant ainsi une résonance émotionnelle chez l'audience. Dans notre exploration, nous avons observé plusieurs dispositifs d'explication, tels que la comparaison, l'utilisation de la négation,

le sarcasme, ainsi que des éléments rhétoriques interrogatifs. Ces stratégies émotionnelles de communication se révèlent efficaces pour captiver l'attention des auditeurs et les encourager à réaliser une réflexion.

Nous pensons que Tariq Ramadan se distingue par un fort ethos qui résulterait de sa confiance en lui. Son recours au logos serait l'une de ses principales stratégies, ce qui renforcerait ses positions lors des rencontres médiatiques.

Cependant, cette affaire judiciaire l'a profondément affecté, ce qui transparaît clairement dans son discours. Dans les affaires juridiques, le principe de la présomption d'innocence est le droit absolu pour chaque individu. En fait, il revient au tribunal juridique de démontrer la culpabilité de la personne accusée plutôt que d'exiger à celle-ci de prouver son innocence. Tariq Ramadan n'a pas bénéficié de ce droit. Tout au long de notre analyse, nous avons constaté que son discours oscille entre l'argumentation et l'empathie donnant ainsi naissance à un discours vibrant de *pathos*. Ramadan dans ses propos a essayé de dénoncer une injustice et une partialité flagrante à son égard. Cette analyse discursive nous a permis de mieux comprendre les différents aspects émotionnels, argumentatifs et rhétoriques présents dans ses interventions.

Enfin, nous tenons à mentionner que les résultats de notre étude se limitent à l'analyse du discours et ne doivent pas être extrapolés pour tirer des conclusions juridiques ou morales.

Bibliographie

Corpus étudié :

Discours de l'islamologue Tariq Ramadan lors de son passage dans l'émission « *Bourdin direct* » le 16 septembre 2019. <https://www.youtube.com/watch?v=4KWe9grHwOE&t=424s>

Ouvrages théoriques :

- AMOSSY, Ruth. *L'argumentation dans le discours*. Paris : ARMAND COLIN, 2012, 2014.
- CHAREAU, Patrick et MAINGUENEAU, Dominique (édition du). *Dictionnaire d'analyse du discours*. Paris : Éditions du Seuil, février 2002.
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine. *L'énonciation de la subjectivité dans le langage*. Paris : ARMAND COLIN, 2009, 2011.
- MAINGUENEAU, Dominique. *Analyser les textes de communication*. Paris : ARMAND COLIN, 2014.
- MAINGUENEAU, Dominique. *Discours et analyse du discours*. Paris : Armand Colin.
- RIN, Michael (sous la direction de). *Émotions et discours : l'usage des passions dans la langue*. Paris : Presses Universitaires de Rennes, 2008.
- Théories du langage, Jean Paul Bronckart, chapitre 9 « *De l'énonciation au discours* », Émile Benveniste, 2019.
- Émile Benveniste, « *Problèmes de linguistique générale* », Tome 1. Gallimard. 1966.
- Émile Benveniste, « *Problèmes de linguistique générale* », Tome 2. Gallimard. 1966.
- Maingueneau Dominique, «Approche de l'énonciation en linguistique française»,1987.
- Maingueneau, D. « *L'énonciation en linguistique française* », Hachette, Paris, 1991.

Dictionnaire :

- Dictionnaire de l'Académie Française [en ligne]

Thèses et mémoires :

- Jessica da Silva Anunciacao. Le discours de la persuasion : une étude pragmatique et cognitive. Linguistique. Université d'Avignon, 2013. Français. ffNNT : 2013AVIG1125ff. fftel-00982874f

Articles et sites électroniques consultés :

- Georges Kleiber. *Déictiques, embrayeurs, "token-réflexives", symboles indexicaux, etc. : comment les définir ?*. In: L'Information Grammaticale, N. 30, 1986. pp. 3-22. http://www.persee.fr/doc/igram_0222-9838_1986_num_30_1_2122
- Dominique Maingueneau, « *Que cherchent les analystes du discours ?* », *Argumentation et Analyse du Discours* [En ligne], 9 | 2012, mis en ligne le 15 octobre 2012. URL : <http://journals.openedition.org/aad/1354> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/aad.1354>
- Barry, A.O. (2023). *Les bases théoriques en analyse du discours*. Chercheur associé au GRELIS de l'Université de Franche-Comté (Besançon) et au GRADIP de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). <https://depot.erudit.org/bitstream/002331dd/1/metho-2002-01-barry.pdf>
- Sungdo Kim, « *Benveniste et le paradigme de l'énonciation* », *Linx* [En ligne], 9 | 1997, mis en ligne le 06 juillet 2012. URL: <http://journals.openedition.org/linx/1051>
- Paveau, Marie-Anne. « *INTERDISCOURS et INTERTEXTE. GÉNÉALOGIE SCIENTIFIQUE d'une PAIRE de FAUX JUMENTS*. » Centre d'Études sur les Nouveaux Espaces Littéraires. <https://hal.science/hal-00473985/>
- Carmen Pineira-Tresmontant, « Patrick Charaudeau, Le discours d'information médiatique. La construction du miroir social », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 72 | 2003, mis en ligne le 29 avril 2008. <https://journals.openedition.org/mots/6763>
- <https://www.letudiant.fr/boite-a-docs/document/types-strategies-et-enjeux-de-la-communication-0603.html>
- Rosier, Laurence. « *Le discours rapporté en français* ». Ophrys, Paris, 2008. https://books.google.dz/books?hl=fr&lr=&id=r6rq9C96X1EC&oi=fnd&pg=PA1&dq=Discours+rapport%C3%A9&ots=e59s6AQ3Ya&sig=iTtegVITp5bN7fxQPRmr2327KxI&redir_esc=y#v=onepage&q&f=true

- *Le registre pathétique* : <https://www.maxicours.com/se/cours/le-registre-pathetique/>
- Marie-Anne Paveau. « *Les paroles antérieures selon Jean Peytard. Tiers-parlant et masse interdiscursive* ». Mongi Madini, Andrée Chauvin-Vileno, Séverine Equoy-Hutin. Jean Peytard, syntagmes et entailles, Lambert-Lucas, 2014. fhal-01163506f <https://sorbonne-paris-nord.hal.science/hal-01163506/>
- Michel Pêcheux, cité par Marie-Anne Paveau dans « *INTERDISCOURS et INTERTEXTE. GENEALOGIE SCIENTIFIQUE d'une PAIRE de FAUX JUMEAUX* », hal-00473985, version 1 (17-04-2010)
- Vanneuville, R. (2012). "*Chiffres et nombres dans l'argumentation politique: Le chiffre au service du droit ou le droit au service du chiffre?*" Mots. Les langages du politique, 100, 123-136. <https://journals.openedition.org/mots/20985>
- El Houda, H. N., & Abdoulouahab, D. (2019). *Genres oraux et analyse du discours: Le discours médiatique télévisé: théorie, particularité et pratique*. N°31, juin 2019. <https://www.asjp.cerist.dz/en/downArticle/24/15/1/93074>
- « *L'histoire des médias : ce qu'il faut savoir.* » Actualité publiée le 6 avril 2023. Consulté le [19/05/2023] sur : <https://www.ppa.fr/actualites-ppa/06042023-histoire-des-medias-actualite>
- CAMUS O., GEORGET P. (2003). *L'analyse des discours médiatiques*. Dans C. Bonardi, P. Georget, C. Roland-Lévy & N. Roussiau, (eds). *Psychologie sociale appliquée, tome 4. Économie, médias, nouvelles technologies*. Paris : In Press. 233-252. https://hal-normandie-univ.archives-ouvertes.fr/hal-02527111/file/Discours_mediaticues_Camus_Georget.pdf
- Isabelle Giannattasio Mazeaud, *De l'audiovisuel aux multimédias* [archive], Département de la Phonothèque et de l'Audiovisuel, Bibliothèque nationale de France.
- Biographie vivante de Tariq Ramadan.
- Texte issu d'une réécriture des pages 180-187 du livre « *Le Discours littéraire. Paratopie et scène d'énonciation* », Paris, Armand Colin, 2004
- Isaye Gaston. Ch. Perelman et L. Olbrechts-Tyteca, *La nouvelle Rhétorique*. *Traité de l'Argumentation*. In: *Revue Philosophique de Louvain*. Troisième série, tome 58, n°60, 1960. pp. 636-641; consulté le 03/06/2023

https://www.persee.fr/doc/phlou_00353841_1960_num_58_60_5062_t1_0636_00_00_2

- Machado, Ida Lucia. « *Marqueurs d'énonciation : définitions et approches pratiques* ». Synergies Brésil, n° spécial 1, 2010, pp. 167-175.
https://gerflint.fr/Base/BresilSPECIAL1/ida_lucia.pdf
- Vion, Robert. « *Modalités, modalisations et discours représentés* ». Langages L, vol. 156, no. 4, 2004, pp. 96-110. Éditions Armand Colin
<https://www.cairn.info/revue-langages-2004-4-page-96.htm>
- Raphaël Micheli, “*Esquisse d'une typologie des différents modes de sémiotisation verbale de l'émotion*”, Semen [Online], 35 | 2013, Online since 21 April 2015, connection on 04 June 2023. URL: <http://journals.openedition.org/semen/9795>; DOI: <https://doi.org/10.4000/semen.9795>
- https://e-cours.univ-lr.fr/UNT/modalisation/co/module_Contentu_22.html#:~:text=La%20modalit%C3%A9%20d'%C3%A9nonciation%20%3A%20%C2%AB,communication%20entre%20Locuteur%20et%20Auditeur%20%C2%BB.
- Affaire Dreyfus : <https://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/liste-dossiers-individuels/alfred-dreyfus-1849-1935>

Annexes

CORPUS TRANSCRIT

JJB : Tariq Ramadan, bonjour.

1. TR : Bonjour.

JJB : Merci d'être avec nous. J'aime, vous le savez, que tout soit clair. Il y a 10 jours, vous m'avez sollicité me demandant si j'accepterais de vous recevoir. J'ai hésité. Franchement, je vous le dis, quelques heures avant de vous proposer ce vendredi 6 septembre. Pourquoi? Parce que vous êtes présumé innocent, votre culpabilité n'a pas été légalement démontrée. Vos accusatrices, les plaignantes, se sont exprimées publiquement dans les médias, dont BFM TV. Quelle honte, ai-je lu ou entendu Tariq Ramadan? Inviter Tariq Ramadan pendant le Grenelle est sur les violences faites aux femmes. Je voudrais préciser que je ne choisis pas mes invités en fonction du calendrier du gouvernement. Et les violences que subissent les femmes sont malheureusement quotidiennes en France. Alors que les choses soient très claires, Tariq Ramadan, je ne vous donne pas une tribune, mais simplement la parole. Toutes ces choses-là ne doivent pas être racontées dans les médias. Vous disiez cela à l'automne 2017. Alors pourquoi êtes-vous là?

2. TR : Écoutez, d'abord je vous remercie de me recevoir parce que à l'automne 2017, vous m'aviez contacté en me disant, puisque la parole a été donnée aux plaignantes et bien prenez la parole. J'avais refusé à ce moment-là en disant exactement ce que vous venez de dire, à savoir que je ne prendrais la parole que devant les juges et devant la police. Or, depuis deux ans, je ne me suis pas exprimé dans les médias, pour cause, parce que j'ai passé pratiquement 10 mois en prison, mais surtout parce que je voulais être entendu par la justice. Or, j'ai eu affaire à un tribunal populaire et à un secret de l'instruction qui n'a pas été un secret. Tout a été déballé. Je parlais, tout était dans les médias. Et donc je me suis tu. À un moment donné, il faut prendre la parole puisque le tribunal populaire, le tribunal médiatique m'a déterminé comme coupable. Eh bien je devais faire entendre ma parole.

JJB : Vous allez publier un livre intitulé « Devoir de vérité » aux presses du Châtelet. Il sortira le 11 septembre. La date m'a fait un peu sursauter. Pourquoi le 11 septembre? Parce que c'est un mercredi simplement où le 11 septembre, qu'une référence.

3. TR : Aucune référence. C'est le calendrier qui a été proposé par mon éditeur. Ceux qui verront des concordances, c'est leurs imaginations qui parlent plus que les faits.

JJB : Bien, les faits. Tiens, parlons des faits vous concernant. Tariq Ramadan, vous avez été mise en examen pour viol sur la personne de Mme Henda Ayari, mise en examen pour viol aggravé sur la personne d'une deuxième plaignante, Christelle. Vous avez été placé sous statut de témoin assisté

après la plainte de Mme Mounia Rabbouj. Tiens, à ce propos, si vous vous excusez, elle retire sa plainte. C'est ce qu'elle dit. Vous vous excusez la concernant?

4. TR : Non, non, mais laissez-moi peut-être dire ce que j'ai à dire sur son cas.

JJB : Oui, sur son cas, allez-y.

5. TR : Non, non, je crois que celle qui doit des excuses, c'est elle, parce qu'elle a changé plusieurs fois de version et j'aurai l'occasion de dire pourquoi.

JJB : Bon, donc pas d'excuse la concernant.

6. TR : Non, c'est le contraire.

JJB : On est bien d'accord. Vous êtes également accusé de viol par une femme en Suisse. Un procureur de Genève viendra vous entendre à Paris cet automne. Pour l'instant, je ne dis pas de bêtises. On est bien d'accord, Tariq Ramadan.

7. TR : Non, non, ce serait juste.

JJB : Bien. Vous êtes libre depuis le 16 novembre 2018. On est bien d'accord. Vous avez passé combien? 9 mois et demi en prison. Vous êtes libre avec interdiction de quitter le territoire français sous contrôle judiciaire. Vous pointez une fois par mois au commissariat.

8. TR : Une fois par semaine. Une fois par semaine.

JJB : Une fois par semaine. Le 31 mai dernier, Tariq Ramadan, une autre plaignante porte plainte pour viol en Réunion. Les faits se seraient déroulés le 23 mai 2014 en une chambre du Sofitel de Lyon. Vous n'étiez pas seul, dit-elle. Un autre homme vous accompagnait. Vous n'avez pas été encore interrogé sur cette dernière plainte. Alors ma question est claire. Étiez-vous le 23 mai 2014 dans cette chambre d'hôtel?

9. TR : Alors je suis très content que vous commenciez par là puisque c'est ce qui a été rapporté par les médias. Encore une fois,

JJB : c'est la dernière plainte.

10. TR : Depuis mai jusqu'en août dernier, on n'avait pas entendu parler de ceci. Ça vient de sortir et là je dois répondre de façon extrêmement claire sur cette dernière plainte. En fait, sur la seule base d'une intervention d'une dame, d'une femme que je ne connais pas, qui est allée déposer à la police, le procureur de la République prend un réquisitoire supplétif sur trois pages où il n'y a ni argument ni élément qui vienne corroborer ce qu'elle dit. Et puis quand on va regarder le 23 mai 2014, je suis en train de donner une conférence à Baltimore devant 10

000 personnes. Donc sauf avoir le don d'ubiquitaire, peut-être qu'on trouvera un expert qui dira que je peux. Tariq Ramadan est tellement fort qu'il peut être à Lyon et en même temps à Baltimore aux USA. Eh bien je n'y étais pas. Je ne suis jamais descendu à l'hôtel Sophie Tell de Lyon. Jamais. Et en plus de cela, il est dit que j'ai fait des remarques par voie de Messenger que je n'ai jamais utilisé. Alors j'aimerais dire une chose.

JJB : Mais vous l'avez contactée sur Facebook.

11. TR : Je n'ai jamais contacté cette dame. Je ne sais pas qui elle est.

JJB : Jamais.

12. TR : Je ne vais même dire plus que ça.

JJB : Vous l'avez recontactée en janvier 2019.

13. TR : mais non, c'est faux? Mais je ne sais même pas qui elle est.

JJB : C'est faux?

14. TR : C'est complètement faux. Donc en l'occurrence, je n'étais pas à Lyon à cette date. Je ne connais pas cette dame. Je n'ai contacté personne. Et j'aimerais quand même dire une chose. C'est que les juges, le procureur prend *un réquisitoire supplétif*. On ne fait même pas d'enquête. C'est-à-dire que là, on va avoir une deuxième Madame Ayari qui ne sait pas le lieu, qui ne sait pas la date, qui ne sait pas par qui et quand elle s'est fait violer. Donc j'aimerais dire une chose parce que cette dernière plainte, M. Bourdin, elle vient pour faire un écran de fumée sur tout ce que l'on sait aujourd'hui et qui est sorti pendant ces dernières semaines d'enquête. S'il vous plaît, moi, j'étais en prison et je vous ai vu interviewer M. Hulot. Vous avez été clair sur les questions, mais vous lui avez donné le temps de s'exprimer. Vous me donnez la possibilité de m'exprimer. Je vous demande trois minutes pour pouvoir dire aujourd'hui ici tous les éléments qui sont sortis par la brigade criminelle et dont les médias ne parlent pas parce que c'est très important. Cette dernière plainte dont vous venez, vous savez combien d'organes de presse ont repris cette dernière plainte? Plus de 114 à travers le monde. Une nouvelle plainte. Personne n'a vérifié. Tariq Ramadan n'était pas alliant à cette date. Alors j'aimerais simplement, si vous me permettez,

JJB : Allez-y

15. TR : très rapidement, première des choses. Par rapport à Christelle,

JJB : Oui

16. TR : Mme [son coupé] Elle s'appelle Christelle. Donc première des éléments. Depuis février, les juges savent que les SMS qu'elle disait avoir envoyés avant la rencontre, ont été envoyés après la rencontre. Et qu'est-ce que disaient ces SMS? [Si ça ne m'avait pas plu, je serais parti. Tu m'as manqué dès que j'ai passé la porte. Je suis allée me promener dans le parc.] Après la rencontre, avez-vous déjà vu, vous, une femme qui puisse dire des choses pareilles après un viol? Deuxième des éléments qui sortent. C'est pas moi qui le dis. C'est la brigade criminelle. Qu'est-ce que dit la brigade criminelle? On a découvert sur son ordinateur et sur son téléphone des messages de Christelle avec une autre femme. L'autre femme, elle se prénomme Sarah. Et l'enquête va montrer, les brigades ne le disent pas, mais l'enquête va montrer que Sarah, c'est la plaignante suisse. Six jours avant la rencontre. Six jours avant la rencontre. Et que dit-elle? « On va tendre un piège à Tariq Ramadan, faire venir un paparazzi et puis il y a un livre qui va sortir et on va le faire tomber. » Six jours avant. Et on me dit après coup, la personne est sous emprise. Six jours avant, elle planifie. Ça n'est pas terminé. Elle usurpe mon identique. Et avant la rencontre, elle crée un email. Elle a dit au juge, elle a admis avoir créé des comptes Facebook et des comptes de femmes où elle organise en l'occurrence des communications. Plus que cela monsieur. Elle dit à son médecin, j'étais à la conférence. Elle a dit partout, j'étais séquestré dans une chambre d'hôtel. Déjà, être séquestré alors que moi je suis dans une conférence, toute seule dans une chambre d'hôtel, il faut me demander comment ça peut se passer. Mais elle dit qu'elle est séquestrée dans la chambre. En même temps, elle dit au médecin, j'étais dans la conférence. Quatre compagnies d'experts. Quatre compagnies d'experts jugent que c'est elle jusqu'à 80%. Elle était dans la salle au moment où elle dit qu'elle est séquestrée. Écoutez, vous savez ce que font les juges? Ils écoutent la plaignante qui dit « Demandez à ma mère, à mon père, à mon concubin, à mon ex-compagnon si c'était moi dans la salle ». Et les juges vont demander, contre quatre expertises, s'ils la reconnaissent. Vous savez qui il y a parmi ces personnes? Caroline Forrest. Caroline Forrest, pendant une année, elle a jusqu'à 361 messages avec Christelle. Pour dire quoi? Elle se connaît? Pourquoi c'est Caroline Forrest qui va dire si c'est elle?

JJB : Tariq Ramadan finissez, finissez parce que ... [inaudible]

17. TR : non non, mais Il y a des choses qui doivent être dites. Dernier élément. Pendant qu'elle dit qu'elle est sous emprise religieuse et que je lui impose les choses, c'est la brigade criminelle qui le dit, elle est en contact avec un homme sur Skype qu'elle rencontre. Pendant qu'elle est avec moi, soi-disant en étant sous un régime islamique strict, elle a des échanges scatologiques et coprophages avec cet homme au moment où elle dit qu'elle va se marier avec moi. Tout ça ne tient pas. On n'a trouvé aucun indice de message.

JJB : Tariq Ramadan, vous avez menti. Vous avez menti.

18. TR : Oui ☐,

JJB : oui, vous avez menti. Parce que vous avez nié toute relation sexuelle avec Madame Henda Ayari et avec Christelle. Vous avez donc menti avant d'admettre des relations consenties. Pourquoi est-ce que vous avez menti?

19. TR : Alors, c'est vrai, c'est vrai que je suis arrivé après l'avalanche médiatique, je suis arrivé devant la police et je savais, je voyais que, en l'occurrence tout ce que je disais était immédiatement rapporté par la presse. J'ai voulu me protéger et protéger ma famille. C'était une erreur. C'est une erreur j'aurais dû dire la vérité. Mais mon mensonge, Jean-Jacques Bredin, est complètement différent du mensonge de femmes qui disent avoir été violées. Parce que s'il fallait mettre en prison tous ceux qui ne disent pas la vérité sur leurs relations consenties et leur vie privée, il faudrait mettre en prison la moitié du peuple de France. Et avec eux, pratiquement tous les présidents jusqu'au président en exercice, ou les avocats, ou les juges, ou peut-être même vous.

JJB : Tariq Ramadan

20. TR : Non, non Laissez-moi terminer. Je veux dire, à partir d'un certain moment, on me reprend sur ce mensonge. Je reconnais que c'était une erreur. Mais il se comprend, mon involonté, de me protéger. Donc je reconnais ceci. Maintenant, faire neuf mois et demi de prison sur un mensonge qui est de dire « non, j'ai pas menti sur la réalité des viols », puisque la brigade criminelle aujourd'hui parvient exactement à mes conclusions. C'est-à-dire qu'il n'y a pas de viols.

JJB : Vous avez menti sur les relations consenties.

21. TR : Voilà oui.

JJB : Est-ce que vous êtes parfois un homme violent?

22. TR : Absolument pas.

JB : J'ai une question subsidiaire. Est-ce que vous considérez que la violence pendant l'acte sexuel est acceptable?

23. TR : Non. Je ne connais pas cette violence-là. Ce n'est pas moi, ça, ce sont des messages qui sont sortis hors du contexte, qui ne sont même parfois pas de moi, puisqu'il y a des messages qui ont été inventés.

JJB : Vous n'avez jamais été violent? Jamais?

24. TR : Monsieur, quand une femme me dit « non », c'est non. Je sais ce que c'est que le « non ». Je n'ai jamais été violent et je déteste la violence. Et mon engagement depuis 30 ans, publiquement, mais comme dans ma vie privée, il est de m'opposer à toute violence. Je l'ai fait par rapport à la violence domestique, je l'ai fait pour tout ce qui concerne le rapport aux femmes. Donc écoutez bien ce que je vous dis, monsieur. L'image qu'on a faite de moi, la diabolisation qu'on a d'abord présentée comme une diabolisation intellectuelle, ça fait 30 ans. Là maintenant, on la déplace sur une diabolisation d'un homme violent. Je n'ai aucune violence dans ma vie et je déteste la violence. Moi, je suis un homme de paix, moi, je suis un homme de dialogue. J'ai jamais, jamais...

JJB : Alors où est votre pouvoir, Tariq Ramadan? Parce que les plaignantes sont des femmes fragiles, vulnérables? Tariq Ramadan ?

25. TR : Mais monsieur, monsieur je viens de vous parler...

JJB : Ce sont des menteuses?

26. TR : Ce sont des menteuses, oui. Monsieur, c'est trois fois...

JJB : Mais elles se multiplient les menteuses?

27. TR : Oui, oui.

JJB : Ah bon? Mais pourquoi?

28. TR : Parce qu'elles se connaissent, d'abord...

JJB : Donc un complot, vous êtes victime d'un complot ?

29. TR : Je suis victime d'un traquenard, monsieur. D'un traquenard et c'est la différence d'un complot. Moi, je n'ai jamais parlé d'un complot. Écoutez-moi bien. Un certain nombre de femmes qui se connaissent, qui changent leurs versions quatre fois, je viens de vous parler d'une personne qui dit qu'elle veut me tendre un piège avant de me rencontrer. Elle est sous influence ou elle est planificatrice? Attendez. Madame Henda Ayari, dont nous n'avons pas parlé, elle ne se souvient pas du lieu, elle ne se souvient pas de l'heure. Elle est arrivée à Paris. Elle dit qu'il pleuvait alors qu'il faisait beau.

JJB : Mais quel pouvoir exercez-vous sur les plaignantes?

30. TR : Mais je n'exerce pas. Mais monsieur, vous êtes en train d'inverser la question du pouvoir. Mais c'est le contraire.

JJB : Vous avez multiplié les relations sexuelles. On est bien d'accord?

31. TR : Mais attendez, mais monsieur...

JJB : Non, mais je ne suis pas là pour faire de la morale.

32. TR : Si, vous faites de la morale.

JJB : Non, non, non, non, non. Quel pouvoir exercez-vous sur ces femmes? Celles qui ont porté plainte, les autres, toutes celles qui par dizaines se trouvaient sur votre ordinateur, dans des positions parfois très suggestives.

33. TR : Vous avez vu ça? C'est des propos que vous...

JJB : C'est faux?

34. TR : C'est des propos... [Inaudible]. Mais oui, il y a des choses qui sont complètement faux dans ce que vous dites.

JJB : Il y a des choses, oui, mais pas tout.

35. TR : Monsieur, non, non.

JJB : Est-ce que vous exercez une emprise sur ces femmes? Oui ou non?

36. TR : Monsieur, il n'y a aucune emprise. Mais écoutez, vous ne voulez pas...

JJB : Certaines parlent de viol moral, Tariq Ramadan. Est-ce que ça existe, le viol moral?

37. TR : Beh attendez, si maintenant on va devoir donner une définition viol moral, il va falloir qu'on s'entende. Mais maintenant, vous allez m'écouter, parce que là, vous êtes en train de rapporter...

JJB : Je suis en train de quoi?...

38. TR : de rapporter un propos...

JJB : Je vous pose une question.

39. TR : Non, non, écoutez-moi bien.

JJB : Allez-y.

40. TR : Je viens de vous parler de madame Christelle, et je vous dis, elle planifiait. Madame Henda Ayari fait exactement la même chose. Elle est en train de manipuler, puisqu'elle dit... J'étais en contact avec Soral. Elle m'envoie 200, 200 messages après coups pour me dire si tu ne réponds pas à ma demande, c'est-à-dire un harcèlement sexuel de sa part, je vais collaborer

avec tes ennemis. Alors, je n'ai pas de pouvoir par rapport à ces personnes. C'est aujourd'hui des femmes qui viennent se présenter au Média, qu'ils se connaissent, et dont il faudra dire aussi, monsieur, les noms qui apparaissent, et que les juges ne veulent pas entendre. 660 messages entre ces deux personnes et Caroline Forest, Alain Soral, Yana Mel, le juge, le procureur de BAC, toutes ces personnes sont là. Mais maintenant, vous voulez parler d'emprise? Je vais vous dire. L'emprise, ce serait la manipulation psychologique ou affective. Il n'y a aucune manipulation de ce point de vue-là affective puisque...

JJB : Est-ce que vous êtes servi de l'emprise religieuse pour séduire?

41. TR : Mais y'a aucun message religieux...

JJB: Jamais, à aucun moment?

42. TR : Je vais vous dire une chose. Henda Ayari s'est présentée à vous, sur votre antenne, en disant « j'étais une salafiste, sexuellement totalement naïve, et lui, il m'a emmenée là-dedans ». Vous savez ce que dit la brigade criminelle? La brigade dit que depuis 2002, elle est en contact sur Skype avec plus de 50 personnes, dont la majorité sont des hommes. Et qu'est-ce qu'elle fait? C'est la brigade criminelle qui vous parle, ce n'est pas moi. Elle a, avec ces personnes, des propos crus d'auto-soumission, d'auto-humiliation. Donc la première dont on a parlé, Mme Christel...

JJB : Donc auto-soumission, auto-humiliation, que vous avez pratiquée...

43. TR : Mais non, mais non. Mais

JJB : Les relations n'étaient pas de cet ordre-là ?

44. TR : Mais monsieur, ce que vous êtes en train de dire, c'est que j'avais une emprise sur elle. Or, ce que je suis en train de vous dire, c'est que c'est une femme qui se présente comme une salafiste, totalement naïve sur le plan sexuel, et qui a des relations avec 50 personnes sur Skype depuis bien avant moi, depuis 2002. Mais ce que vous devez savoir, c'est que 3 ans avant de me rencontrer, elle est en contact avec Caroline Forest. Moi, j'aimerais vous dire une chose, à un moment donné, il faut que vous regardiez les choses en face. Au lieu de vouloir me dire L'emprise...

JJB : Mais attendez, attendez vous n'allez pas me donner de leçons Tariq Ramadan...

45. TR : Je ne vais pas vous donner de leçons, mais je vais vous donner une leçon sémantique.

JJB : Mais moi j'ai une autre question

46. TR : J'aimerais que vous m'entendiez sur la leçon sémantique sur l'emprise.

JJB : Allez-y avec cette leçon sémantique

47. TR : Aujourd'hui, on a les juges, il ne reste plus que ça. Tout s'écroule dans ce dossier... y'a plus...

JJB : Mais nous irons, c'est la justice !

48. TR : Mais je veux vous le dire, les conclusions...

JJB : Nous n'allons pas rendre la justice ici-même.

49. TR : Mais attendez, vos collègues l'ont fait bien avant vous.

JJB : ça c'est leur problème pas le mien...

50. TR : Je suis considéré comme coupable par la majorité des médias français.

JJB : c'est leur problème pas le mien

51. TR : Alors je vais vous dire une chose, sur la question de l'emprise, on assiste aujourd'hui à quelque chose de tout à fait sidérant. Il ne reste plus que ça. Il faut dire, Tariq Ramadan...

JJB : Bon moi j'ai une autre question

52. TR : Non, non, mais j'ai pas fini...

JJB : dépêchez vous parce qu'il 47 et je voudrais vous poser une autre question

53. TR : La définition de l'emprise aujourd'hui, elle est devenue extensive. C'est-à-dire que dans le cas Ramadan, une femme consentante peut être violée avec son consentement. C'est ça qu'on est en train de nous dire. Mais vous savez cette définition extensive, elle fonctionne que pour Ramadan, que pour les noirs...

JJB : Vous même vous parlez dans votre livre de rapports dominants et dominés, vous en parlez dans votre livre...

54. TR : Non, non, je n'en parle pas de cette façon-là.

JJB : Comment? Mais comment Vous vivez une double vie. Vous insitez dans vos conférences, vos auditoriums, à la pudeur, vous condamnez publiquement la sodomie. C'est vrai ou c'est faux? C'est vrai ou c'est faux? Vous l'avez condamné publiquement ou pas?

55. TR : non... J'ai dit que les avis musulmans étaient partagés sur cette question...

JJB : Et vous multipliez les relations sexuelles avec des pratiques peut-être extrêmes, je dis peut-être, extrêmes violentes. Vous parlez de relations dominant/dominé dans votre livre.

56. TR : Non, non, non, je parle de la...

JJB : mais si, mais si

57. TR : Monsieur, monsieur, monsieur. Dans le livre, je parle de la façon dont on a rapporté les choses. Je n'en parle pas d'une chose que j'avais moi-même. J'ai dit en l'occurrence que... Ce que je dis dans le livre, c'est que je n'ai jamais agi...

JJB : Ces femmes étaient vos complices?

58. TR : Mais tout ce que j'ai fait, monsieur, tout ce que je fais, et tout ce que j'ai pu faire avec une femme, a toujours été dans le consentement. Je n'ai jamais été violent, je vous le répète.

JJB : « Je ne peux bien vivre que dans la complicité », dites-vous.

59. TR : Oui, exactement. Exactement, donc voilà vous êtes en train ...

JJB : vous êtes un complice, complice de vos pratiques, de ces rapports dominants/dominés.

60. TR : mais non, mais non... mais attendez monsieur vous êtes en train de ...

JJB : Je suis entrain de ...

61. TR : Je suis en train de vous expliquer depuis un moment que ces femmes, dans leur vie à elles, avaient, en l'occurrence, des pratiques qui les regardent. Pourquoi vous ne regardez que moi? Et vous regardez qu'elles...

JJB : Pratiques partagées.

62. TR : Mais monsieur...

JJB : Assumez !

63. TR : l'emprise...

JJB : mais assumez

64. TR : Je vais vous dire une chose concernant ma vie à moi...

JJB : oui, parce que c'est votre vie qui était allée alors assumez.

65. TR : beh attendez, Je vais non seulement l'assumer, mais effectivement, j'ai eu dans ma vie, j'ai été en contradiction avec certains de mes principes. Et ça je l'assume. Et vous le savez en tant ...

JJB : Et avec tout ce que vous avez dit...

66. TR : Mais laissez moi terminer !

JJB : à tous ceux qui vous écoutent, qui vous suivent, et à la religion...

67. TR : Mais monsieur, la religion, elle est un espace et un cheminement pour être meilleur. Moi, j'ai fait mon examen de conscience. Et à ceux à qui j'ai déçu dans la communauté musulmane, je leur présente mes excuses, parce que c'est ce que je dois faire. Mais en l'occurrence y'a ceux qui me soutiennent aussi, ceux qui sont ...

JJB : Dieu vous punit?

68. TR : De quoi?

JJB : Vous a puni de vos actes...

69. TR : Non, non, non. Dieu m'a rappelé à moi-même. Et le livre traduit ce travail de... C'est un travail d'introspection que j'ai fait pendant tout ce temps-là. Donc, j'ai des excuses à présenter, c'est vrai, y'a aussi un...

JJB : à qui ?

70. TR : beh à ma famille d'abord, à Dieu, à ma famille...

JJB : Qui vous a soutenu

71. TR : qui m'a soutenu, à tous ceux qui dans la communauté musulmane ont pu être déçus et je le fais je m'en excuse. Et puis à côté de ceci, il y a le combat pour l'innocence. Si on peut avoir des défaillances morales, ça ne veut pas dire qu'on est coupable sur le plan du droit.

JJB : Alors qui êtes-vous? Un homme ambigu, un homme faible, un homme violent,

72. TR : mais non monsieur ...

JJB : ou un imposteur? Qui êtes-vous?

73. TR : mais non je ne suis pas un imposteur, je suis un homme. Avec toutes ces contradictions. J'ai autant de contradictions que vous. Et vous, vous êtes un homme. Un homme gère ses

contradictions. Il n'est pas un imposteur parce qu'il a des contradictions. J'essaie d'être meilleur...

JJB : Ce ne sont que des contradictions

74. TR : ce sont que des contradictions oui, j'essaie d'être meilleur

JJB : Tariq Ramadan

75. TR : mais oui j'essaie d'être meilleur

JJB : y'a aucune faiblesse, y'a aucune violence chez vous. Je reviens là-dessus.

76. TR : Vous êtes... [Coupé par les répliques de JJB].

JJB : Je vous pose la question. Il n'y a aucune ambiguïté.

77. TR : non y' a des contradictions et des principes. J'essaie d'être un homme meilleur. D'accord, j'essaie d'être un homme meilleur, Et aujourd'hui, je viens à vous comme un homme qui vous rappelle une chose. Il n'y a pas de violence chez moi. Ça fait 30 ans que je travaille pour le dialogue et je vais continuer. J'ai toujours défendu la cause des femmes. Maintenant j'aimerais vous dire une chose parce que vous avez beaucoup insisté là-dessus. Il n'y a aucune emprise chez moi, je vous ai dit une chose dans le cas de Tariq Ramadan, quand une femme lui dit oui, elle est violée avec son consentement. Mais quand vous avez reçu M. Hulot, quand on a entendu M. Darmanin, attendez laissez-moi terminer

JJB : Allez-y

78. TR : Qu'est ce qu'on a dit ? On a dit qu'il y a un homme. Quand il ne sait pas que la femme ne veut pas, ce n'est pas un viol. Donc on a étendu la signification d'emprise pour Ramadan et on l'a singularisé C'est comme s'il y avait une définition pour Ramadan, sans doute pour les noirs, sans doute pour les arabes, sans doute pour les musulmans...

JJB : Vous êtes une victime? C'est vous la victime Tariq Ramadan ?

79. TR : Monsieur Je suis victime d'une injustice, oui, Mais je ne suis pas une victime consentante. Je ne vais pas me laisser faire. Je ne vais rien lâcher. Vous m'entendez ? Je ne vais rien lâcher sur ce qu'on essaie de dire aujourd'hui. Et puis quand on parle aujourd'hui de cette affaire-là... j'aimerais que ...

JJB : Vous comparez même votre affaire à l'affaire Dreyfus, ce qui m'a un peu étonné...

80. TR : Monsieur, sous êtes les seuls en France à ne pas vous rendre compte que tout ce qui est en train d'arriver, Il y a 8 personnes qui sont autour de ça. Je vous ai dit les noms... La justice ne les a pas entendues. Aujourd'hui pourquoi je suis traité de cette façon-là?

JJB : Parce que vous êtes musulman?

81. TR : Parce que je représente.

JJB : Parce que vous avez dit que l'islam était une religion française?

82. TR : Oui. Parce que je suis une voix qui est entendue et qui ne se laissera pas faire. Si vous continuez en France à vouloir des musulmans bénis oui oui oui, de ceux qui vous disent oui à tout, de ceux qui sont prêts à dévoyer tous leurs principes, moi qu'est-ce qu'on m'a dit...

JJB: Est-ce que vous avez défendu la Sharia?

83. TR : mais j'ai défendu la Sharia quand on comprend ce que c'est que la Sharia. Vous savez ce que j'ai dit? J'ai dit que quand je suis en France, la loi française est ma Sharia ça vous va ? et pourquoi ça vous pose un problème?

JJB : ça me va ou pas moi je vous pose la question, arrêtez à me prendre à témoin, j'ai horreur de ça Tariq Ramadan. Moi je vous pose une question. Est-ce que vous défendez la Sharia?

84. TR : Je défends la justice.

JJB : en France non et ailleurs oui ?

85. TR : non, la Sharia pour moi c'est la justice. Et en France, parlons de la France, je dis que la loi française, c'est votre Sharia, vous la respectez. C'est clair ? Et donc aujourd'hui...

JJB : Est-ce que vous condamnez la Sharia dans d'autres pays que la France? Et notamment dans les pays que vous connaissez bien ...

86. TR : Mon problème, c'est que beaucoup de vos confrères, comme vous-même, vous ne me lisez pas. J'ai condamné...

JJB : comment je ne vous li...

87. TR : Mais non non, mais attendez, je suis interdit d'Arabie Saoudite. Pourquoi? Parce que j'ai condamné l'application de la Sharia, qui était une justice... je l'ai condamné parce que...

JJB : Ne vous justifiez pas, dites-nous votre position sur la question

88. TR : non non je ne vous justifie pas, je suis entrain de vous expliquer ce qui est ma pensée depuis 30 ans. Et que vous refusiez de ...

JJB : Vous êtes victime de racisme, vous êtes coupable parce que musulman, et vous avez dit que l'Islam était une religion française.

89. TR : Monsieur, je vais vous dire une chose. Ce dossier-là, un par un, il ne tient pas. Ni pour la première. Henda Ayari qui vous a raconté n'importe quoi, vous l'avez écouté...

JJB : Pas à moi.

90. TR : oui, oui pas à moi mais à tous les journalistes... donc...

JJB : sur BFM TV, c'est pour ça vous êtes là

TR : Henda ayari qui a menti qui a ...

91. JJB : Vous avez menti à des dizaines de milliers de musulmans? Vous avez menti à des dizaines de milliers de musulmans?

92. TR : non non non

JJB : Comment non?

93. TR : Vous savez, en Islam, comme dans le christianisme, comme dans le judaïsme, il y a quelque chose qui s'appelle votre vie privée avec laquelle vous essayez d'être le plus honnête possible. Je n'ai pas menti sur ma vie privée, puisque je ne l'exposais pas. Sur la question de l'Islam, je n'ai pas menti. Tout ce que j'ai dit, mon message ne fait que se confirmer par rapport à ce que je dis. Qu'est ce dit ce message, vous savez, le message de l'Islam, c'est le pardon. Il faut commencer à se pardonner soi même

JJB : Vous pardonnez, c'est le message, le pardon de l'Islam. Est-ce que vous pardonnez à ces jeunes femmes plaignantes?

94. TR : Aux femmes qui mentent...attendez ! et qui sont prêtes à envoyer en prison un homme pour 20 ans sur la base de mensonge. Là, il y aura justice.

JJB : Vous êtes capable ou pas de leur pardonner? Vous qui défendez le pardon, est-ce que vous êtes capable de leur pardonner?

95. TR : Je suis capable de pardonner quand elles ont payé la dette de justice. Elles paieront la dette de justice, je l'espère.

96. TR : Nous verrons ce que décidera la justice.

97. TR : Alors simplement, elles ont menti. Vous savez même, on m'a dit aujourd'hui, parce que vous avez fait des effets d'annonce, c'est par rapport à la justice, c'est par rapport à la plaignante suisse, ça fait 10 ans qu'elle est en contact avec la plaignante française, Christelle. Tout ça, elles se connaissent, elles changent leur version...

JJB : Vous n'arrivez pas à pardonner...

98. TR : Vous n'arrivez pas à m'écouter.

JJB : Vous avez raconté les liens entre la plaignante suisse et Christelle...

99. TR : Vous faites peur, vous faites preuve en public d'une surdit , monsieur Bourdin. Quand la justice sera faite, j'aurai les moyens de pardonner. Mais je ne pardonne ...

JJB : la justice... on est d'accord...

100. TR : Vous savez, si on vous vole votre v lo et qu'avant de vous le rendre, on vous demande de pardonner, vous  tes stupide.

JJB : Je vous dis pas  a, Je ne vous demande pas de pardonner aujourd'hui. Je vous dis, est-ce que vous seriez capable de leur pardonner?

101. TR : Bien s ur. Je je...

JJB : M me si vous  tes condamn    20 ans de prison?

102. TR : Non non, mais je ne serai pas condamn    20 ans de prison.

JJB : je vous pose la question

103. TR : non non Je serai capable ...

JJB : La justice dira.

104. TR : La justice dira, parce que le dossier aujourd'hui,  coutez-moi bien, la brigade criminelle vous dit aujourd'hui, arrivant aux conclusions qui sont les miennes, depuis le d but, que les femmes ont menti, les trois femmes ont menti. C'est clair ? Et donc   partir de ce moment-l  quand elles ont menti, il faudra que justice soit faite. Qu'on vienne aujourd'hui me dire, l'emprise et tout ceci, bas  sur rien. Au bout du compte, ce que l'on voit, c'est que sur cette emprise, c' tait elles qui manipulaient et c'est elle qui... planifient. Et bien   partir de ce moment-l , mon pardon sera donn  quand justice sera faite. moi j'ai des excuses   faire   des personnes, j'ai des remerciements   faire   tous ceux qui m'ont soutenu et j'aimerais que vous entendiez que ce livre que j'ai  crit, il n'est pas simplement sur ces faits-l , c'est l'histoire d'un

cheminement d'un cheminement d'un homme qui est aussi humain que vous et que dans ce pays, on a diabolisé et déshumanisé, déshumanisé, vous avez déshumanisé un homme. Et rappelez-vous, la France de 1997, unanimement contre Dreyfus, avait tort.

JJB : Bien, merci Tariq Ramadan d'être venu ce matin. Il est 8h58, vous êtes sur RMC et BFM TV.

Résumé

Notre recherche se focalise sur l'approche interdisciplinaire de l'analyse du discours. Plus particulièrement, sur l'exploration de l'aspect discursif du pathos dans le contexte de l'affaire de l'islamologue Tariq Ramadan.

L'objectif de cette recherche est de proposer une lecture interprétative des différents procédés et des outils discursifs qui suscitent les émotions liées à cet événement.

Notre corpus est constitué du discours de Tariq Ramadan lors de son passage dans l'émission « *Bourdin Direct* », marquant ainsi sa première apparition médiatique après sa libération. L'émission a été diffusée le 6 septembre 2019 en France.

En fait, l'étude se propose d'analyser le discours émotionnel, connu sous le terme de « *pathos* », en tant que stratégie argumentative et procédé essentiel de la triade aristotélicienne.

Our research focuses on the interdisciplinary approach of discourse analysis. More specifically, we explore the discursive aspect of pathos in the context of the Tariq Ramadan case.

The objective of this research is to provide an interpretative analysis of the various techniques and discursive tools that evoke emotions associated with this event.

Our corpus consists of Tariq Ramadan's discourse during his appearance on the program "*Bourdin Direct*", marking his first media appearance after his release. The show was broadcasted on September 6, 2019 in France.

Indeed, the study aims to analyze emotional discourse, known as 'pathos,' as an argumentative strategy and essential technique of the Aristotelian triad.

Mots clés:

Analyse du discours, discours médiatique, le pathos, argumentation

Table des matières

INTRODUCTION GENERALE.....	5
CHAPITRE I : À la croisée des théories	
1. Présentation du corpus.....	9
1.1. Construction de la base discursive.....	9
1.2. Délimitation du corpus.....	10
1.3. Périodicité du corpus.....	10
1.4. Cas Tariq Ramadan.....	10
2. Analyse du discours.....	12
2.1. Le discours.....	13
2.2. Typologie du discours.....	16
2.3. Le discours médiatique oral.....	17
2.4. Le contexte.....	18
3. L'énonciation.....	19
4. La subjectivité.....	21
4.1 Typologie des déictiques.....	22
4.1.1. Les déictiques personnels.....	23
4.1.2. Les déictiques spatiaux.....	23
4.1.3. Les déictiques temporels.....	23
4.2. Modalité/Modalisation.....	24
5. Résonance interdiscursive.....	25
5.1. Discours rapporté.....	26
6. Argumentation ou matrice du discours.....	28

7. La rhétorique.....	29
8. La persuasion aristotélicienne	30
8.1. L'éthos.....	31
8.2. Le logos.....	32
8.3. Le pathos.....	32

CHAPITRE II : *Au confin du pathos*

1. Présentation du logiciel <i>Tropes</i>	38
1.1. Les catégories les plus fréquents.....	39
2. Les modalisations.....	40
3. Les connecteurs.....	43
4. Les pronoms.....	46
4.1. Le pronom « je ».....	46
4.2. Le pronom « vous ».....	47
4.3. Le pronom « elle ».....	47
4.4. Le pronom indéfini « on ».....	47
5. Les substantifs affectifs.....	47
5.1. Traquenard ou complot.....	48
6. Les verbes affectifs.....	49
7. Les adjectifs affectifs.....	50
8. La voix des autres.....	51
8.1. Le rapporté chiffré.....	52
8.2. Conflit interne : Logos vs Pathos.....	54

9. Dia-logue su fond de manipulation.....	57
9.1. Déshumanisation.....	58
9.2. Mensonge.....	58
10. Tariq Ramadan et/ou Dreyfus.....	59
Conclusion générale.....	63
Bibliographie.....	67
Annexes.....	72
Résumé.....	88

